



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

# LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MARDI 13 JUILLET 1999

www.lesoleil.com

## Un scénario digne d'Hollywood

### Un partenaire de la Banque Nationale a maille à partir avec la mafia

FRANÇOIS POULIOT  
Le Soleil

QUÉBEC — Mafia, meurtre, manipulation de titres et blanchiment d'argent. La firme d'investissement Pacific International Securities, détenue à

35% par la Banque Nationale, vit un feuilleton quasi hollywoodien. Deux de ses représentants viennent d'être arrêtés par le FBI et un autre banni à vie par la Bourse de Vancouver.

L'histoire tient du polar financier et s'est véritablement ébruitée vendre-

di, avec la comparution devant la justice américaine de Dirk Rachfall, 38 ans, et Michael Patterson, 43 ans. Accusés de manipulation de titre et de blanchiment d'argent, les deux courtiers de Vancouver ont pu recouvrer leur liberté après avoir versé un cau-

tionnement de 650 000 \$ US.

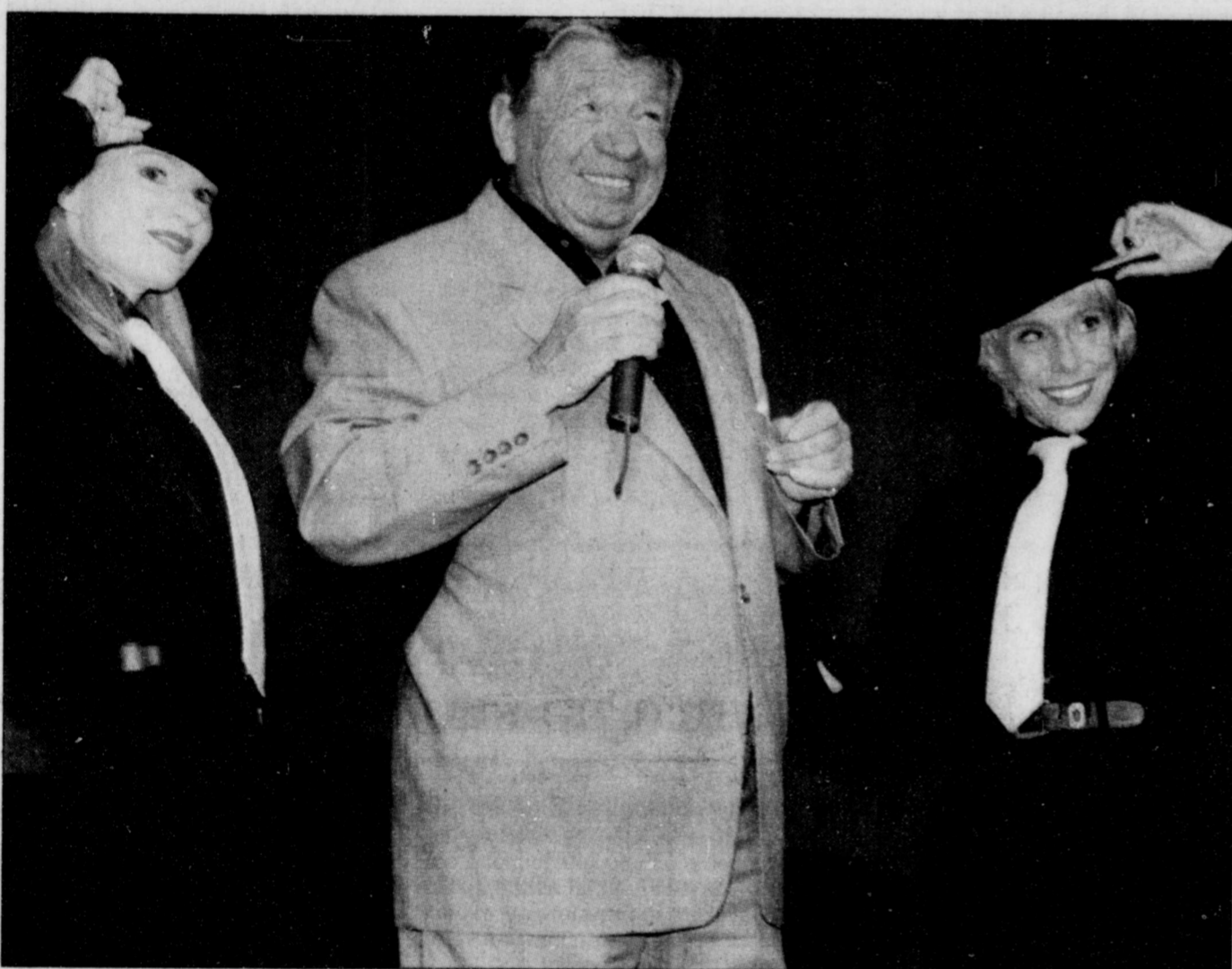
Selon le *Globe and Mail*, qui s'appuie sur des documents du Federal Bureau of Investigation, les deux représentants auraient agi pour le bénéfice de la mafia russe et de la famille Colombo, depuis longtemps

identifiée au crime organisé new-yorkais.

Pas moins de 91 personnes auraient participé à l'opération dont l'aboutissement a fait perdre près de

Voir SCÉNARIO en A 2 >

## Claude Blanchard revient au cabaret



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Claude Blanchard fera revivre les cabarets québécois, cet automne, en présentant un spectacle au Capitole. Le vieux routier du show-business présentera en octobre, un spectacle intitulé « Claude Blanchard : c'est beau la vie ». C'est un spectacle d'humour et de chansons qui mettra en vedette 25 personnes. Détails en page C 10.

## Mir menace de nous tomber sur la tête

MOSCOU (AP, AFP) — À moins que du ravitaillement ne soit envoyé dans l'espace d'ici huit jours, la station orbitale russe Mir devrait être évacuée d'urgence et risque même de s'écraser sur Terre, a déclaré, hier, Youri Koptev, patron de l'agence spatiale russe.

Théoriquement, un vaisseau-cargo Progress transportant matériel et nourriture doit décoller du cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan) avant le 20 juillet. Mais les autorités kazakhes ont interdit, la semaine dernière, tout vol russe depuis leur sol depuis qu'une fusée Proton transportant un satellite

militaire a explosé au décollage.

Si cette station de ravitaillement n'arrive pas à temps pour récupérer les Russes Viktor Afanasyev, Sergei Avdeyev et le Français Jean-Pierre Haigneré, cette station de près de 140 tonnes — promise à la casse après août — risque de devenir incontrôlable et de s'écraser, a dit M. Koptev.

Si le vaisseau-cargo rate la fenêtre de tir du 20 juillet, il pourrait rejoindre Mir mais sur une orbite moins accessible. Avec un trajet plus long, il devrait abandonner du matériel derrière lui. Pour une orbite plus favorable, il faudrait un

autre mois. Or, les cosmonautes n'auront plus de nourriture et d'eau à cette date, ce qui les obligera à redescendre sur Terre plus tôt que prévu, sans avoir eu le temps de préparer Mir à un vol en régime automatique.

« Cette hypothèse nous mettrait dans une situation très désagréable. Une station d'une masse de 140 tonnes non préparée à un vol automatique peut devenir incontrôlable, perdre à n'importe quel moment son orbite et commencer à retomber sur Terre par acci-

Voir MIR en A 2 >

## Un mauvais conseil...

GUY BENJAMIN  
Le Soleil

QUÉBEC — Un fils ne doit pas toujours suivre les conseils de son père. Surtout lorsque ce dernier dit à son fils de faire un homme de lui et de régler le cas d'un rival amoureux.

Michel Gosselin a suivi le conseil de son père et s'est retrouvé devant le tribunal, accusé de voies de fait et de menace de mort, à l'endroit du nouvel amoureux de celle qui fut sa conjointe pendant dix ans. Gosselin vivait encore avec sa conjointe lorsque madame

Voir CONSEIL en A 2 >

INFIRMIÈRES

# Québec maintient son 5%

## Malgré la trêve, les « douces » de retour sur les piquets de grève jeudi

JEAN-MARC SALVET  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les négociateurs du gouvernement n'entendent pas déroger au cadre fixant à 5% sur trois ans les augmentations auxquelles les infirmières peuvent prétendre.

Même si les infirmières préviennent qu'elles retourneront sur les lignes de piquetage jeudi, Québec n'a toujours pas l'intention de leur accorder un traitement différent de celui du reste des employés des secteurs public et parapublic.

À l'ouverture des négociations, ce matin à Montréal, les négociateurs patronaux continueront d'avoir les mains liées par le cadre fixé par Lucien Bouchard le 10 mars dernier, a-t-on confirmé au SOLEIL. Malgré leurs ambitions, ce n'est pas sur ce terrain que les infirmières peuvent espérer des gains.

Pour Québec, le fameux 5% n'est pas négociable. Ce qui l'est, au plan de la rémunération, ce sont les modalités et les paramètres de l'étude sur la relativité salariale proposée par le premier ministre. C'est ce que fera valoir à ses vis-à-vis le négociateur en chef du gouvernement, Maurice Charlebois.

De toute évidence, Québec et la FIIQ n'ont pas la même compréhension du mot « négociation ». En entrevue au SOLEIL, mardi dernier, Lucien Bouchard avait donné le ton en affirmant que négocier « c'est expliquer, persuader, convaincre ».

Pour Québec, la clé de l'entente passe par l'exercice de relativité salariale.



Jennie Skene

La clé de l'entente passe par la relativité salariale

le, c'est-à-dire l'évaluation objective de ce que devrait gagner une infirmière. Les premiers résultats de l'étude seront connus en septembre. C'est sur cette base que Québec pourrait se montrer ouvert à des réajustements rapides, notamment pour les infirmières bachelières.

La vice-présidente de la FIIQ et responsable des négociations, Lina Bonamie, a laissé entendre, hier, que des gains sur la relativité salariale pourraient compenser un blocage sur les augmentations annuelles réclamées.

« Les deux parties feront jouer au maximum les éléments qui permettront d'en arriver à une solution négociée, a renchéri la présidente Jennie Skene. Quand on est en négociation, on ne sait jamais quel sera le contenu final; ce sur quoi je ferai un pas et ce sur quoi l'autre partie fera un pas. »

Officiellement, la FIIQ continue de réclamer 6% d'augmentation pour les deux premières années et un redressement salarial immédiat de 10%.

Les négociateurs de Québec ont une

Voir INFIRMIÈRES en A 2 >

AUTRE TEXTE

En grève longtemps Page A 7

LA MÉTÉO

Maximum 27,  
minimum 12

Ensoleillé.  
Vents légers. Demain : ensoleillé.  
Détails page C 2.

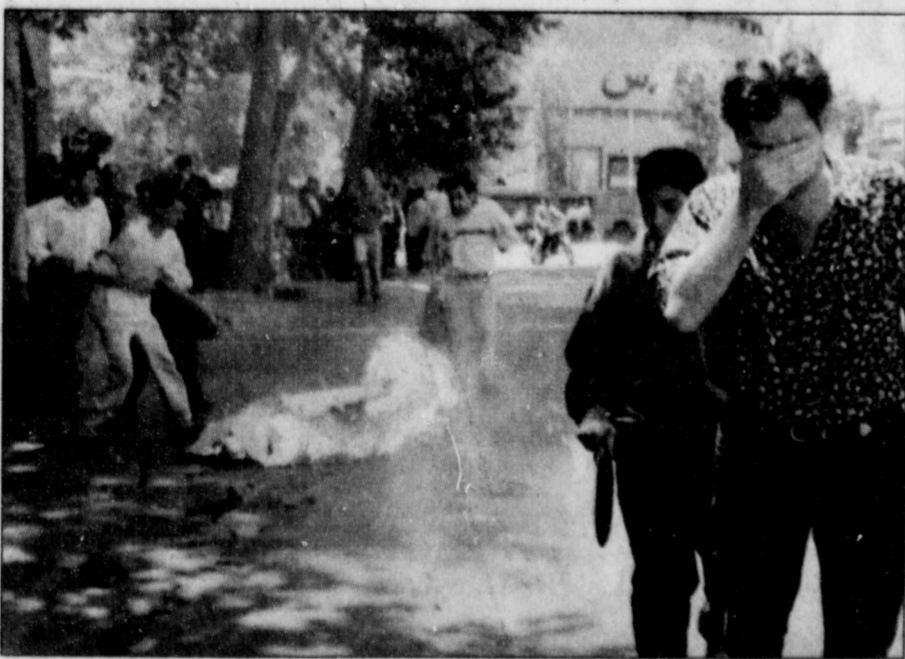
QUÉBEC, 103<sup>e</sup> ANNÉE, N°189  
FLORIDE, 1,75 \$ US  
MONTRÉAL, OTTAWA 70¢ PLUS TAXES  
60¢ PLUS TAXES

MARDI



2765700072

## Manifestations en Iran



Malgré l'interdit de manifester les étudiants iraniens descendent quand même dans la rue pour revendiquer. Détails en page A 11.

# SCÉNARIO Déboires financiers

Suite de la Une

10 millions \$ à plusieurs investisseurs.

Quatre autres maisons d'investissement, américaines celles-là, sont pointées par le FBI (First National, Global, Amerivet et Three Arrows), mais aucune, tout comme Pacific International, ne fait l'objet d'accusations.

Selon des documents du FBI, Rachfall et Patterson se sont retrouvés en difficultés en août 1997, à la suite des déboires financiers de deux de leurs clients (identifiés comme étant M. Wright et M. Williams). Ceux-ci auraient mal parié en investissant sur marge de crédit et laissé une perte de 300 000 \$.

C'est à ce moment que les deux courtiers auraient approché un personnage identifié comme étant CW-1 (Cooperative witness 1), qui leur aurait dit d'acheter pour son compte, et pour d'autres comptes dont il s'occupait, des actions d'Orlando Super-cards.

Négociée au comptoir et engagée dans le commerce de cartes téléphoniques prépayées, cette société de la Floride allait soudainement voir le cours de ses actions s'envoler. En septembre, en quelques jours seulement, le titre passait de 80 à 6 \$ sous l'impulsion d'achats massifs. Il devait ensuite rapidement retraiter puis être finalement placé en arrêt de transaction.

Selon le FBI, Rachfall et Patterson auraient touché d'importantes commissions pour ces opérations.

## MEURTRE

L'histoire survient alors qu'il y a un mois, un autre courtier de Pacific International a été banni à vie par la Bourse de Vancouver et condamné à une amende de 200 000 \$. Jean-Claude Hauchecorne aurait réalisé des opérations financières à partir de comptes ouverts aux Bahamas et ap-

partenant présumément au crime organisé.

Auparavant à l'emploi de Yorkton Securities, M. Hauchecorne a porté en appel la décision de la Bourse. L'affaire doit être entendue le 20 juillet.

De nouveaux faits viennent toutefois d'être révélés au grand public.

Dans son édition d'hier, le *Globe and Mail* rapporte que cette autre affaire de blanchiment d'argent aurait fait une victime.

Une poursuite criminelle, introduite le mois dernier en Floride, allègue qu'en 1996, Joy Cartwright, une dame originaire des Bahamas, a perdu la vie lors d'un attentat qui n'est vraisemblablement pas sans relation.

M<sup>me</sup> Cartwright avait signé, quelque temps auparavant, les documents autorisant Philip Abramo et Philip Gurian à ouvrir des comptes chez Pacific International et Yorkton Securities. Abramo et Gurian sont tous deux dépeints comme faisant partie du crime organisé.

« Vers le mois de juin 1996, Joy Cartwright a été assassinée dans son sommeil par deux balles tirées à l'arrière de la tête », peut-on notamment lire dans la poursuite.

Aucune charge d'homicide n'a toutefois été portée contre Abramo et Gurian qui doivent plutôt répondre de des accusations de fraude et de blanchiment d'argent.

La poursuite allègue qu'entre les mois de mars et mai 1995, ils auraient ouvert des comptes chez Yorkton et Pacific International pour Umbiquity Holdings SA, une société des Bahamas. Jean-Claude Hauchecorne agissait comme directeur de compte.

Elle ajoute que les signatures sur les comptes sont celles de M<sup>me</sup> Cartwright et de son patron, Lynden Pindling.

M. Pindling est un avocat de Nassau et fils de l'ancien président des Bahamas, Nelson Pindling.

Un autre allégué est à l'effet que

M<sup>me</sup> Cartwright a été abattue quelques semaines après que Gurian et Abramo eurent menacé de mort Jean-Claude Hauchecorne dans un hôtel de New York.

Escortés de deux complices et armés d'une arme de main et d'un bâton de baseball, les deux hommes auraient indiqué au courtier canadien qu'il allait mourir s'il ne versait pas 1,7 million \$ US d'un compte de Pacific International (au nom d'Umbiquity) à un autre compte de Hong Kong.

Pacific International Securities vient d'engager plusieurs consultants de haut niveau pour revoir la façon de faire de son département de conformité.

C'est la troisième fois que des employés de la firme sont mentionnés dans des affaires de blanchiment d'argent et de manipulations de titre. La maison compte 170 représentants.

« Nous allons prendre les recommandations du comité et probablement avoir un département de conformité plus inquisiteur. Certaines politiques pourraient être changées. S'il est préférable d'arrêter de faire affaires avec une banque étrangère ou au comptoir américain, c'est ce qui sera fait », a indiqué hier Germain Carrière.

M. Carrière est vice-président de Lévesque Beaubien et siège au conseil d'administration de Pacific International.

Il soutient que de par la nature de ses activités, celle-ci est plus exposée à ce genre de situation que ne l'est Lévesque Beaubien. « Ils font surtout du transactionnel sur des secteurs spéculatifs tels que les ressources naturelles ou la technologie. Lévesque fait davantage de la gestion de portefeuille », a-t-il indiqué.

Germain Carrière croit que des recommandations des experts chargés d'enquêter sur Pacific pourraient éventuellement s'appliquer à la firme montréalaise.

# INFIRMIÈRES Sous surveillance

Suite de la Une

plus grande latitude du côté des clauses normatives. « Là-dessus, il n'y aura pas matière à s'enfarger longtemps », assure un proche de l'équipe de négociations.

Le raccourcissement de la période de prise des vacances estivales et les autres points en litige ne devraient pas occuper les parties jusqu'aux petites heures du matin jeudi. Les clauses portant sur la lourdeur de la tâche et la précarité ont déjà été réglées.

## NÉGOS SOUS SURVEILLANCE

Les résultats des négociations sont attendus avec impatience par les autres syndicats des secteurs public et parapublic. Ils seront déterminants pour la suite des événements.

« C'est évident que s'il y a une ouverture pour les infirmières, nous exigerons qu'il y ait la même ouverture de notre côté », confie Serge Roy, du Syndicat de la fonction publique. À l'instar du Front commun FTQ-CSN-CEQ, le SFPQ cherche à faire sauter le verrou du 5 %.

Par contre, si les infirmières acceptent le 5 %, la partie sera très difficile à jouer pour les autres syndicats. Le gouvernement se sentira des ailes pour rejeter les demandes de groupes moins populaires comme les fonctionnaires.

« Nous sommes très conscients de ça, mais nous sommes prêts à faire la bataille », promet Serge Roy. Outre les clauses normatives, le Syndicat de la fonction publique réclame des hausses de salaire de 16 % pour ses membres.

# MIR Cargo

Suite de la Une

dent », a dit M. Koptev.

« Naturellement, cela fait peser la menace de conséquences catastrophiques sur tous les pays survolés par la trajectoire de Mir », a-t-il ajouté.

Le cargo Progress est justement chargé de matériel indispensable au conditionnement de Mir pour un vol automatique.

« Nous faisons en sorte que nos collègues kazakhs comprennent l'importance de ce lancement. Sans celui-ci, nous pourrions être entraînés dans une situation très difficile », a ajouté Youri Koptev lors d'une conférence de presse.

Depuis l'explosion d'une fusée quelques minutes après son décol-

lage, lundi dernier, le Kazakhstan a suspendu tout tir jusqu'à la fin de l'enquête sur l'accident, dont les résultats sont attendus d'ici le 20 juillet.

## COMPENSATION

Les Kazakhs exigent des compensations de plusieurs millions \$ pour les dégâts occasionnés par la chute de la fusée, et notamment par la vaporisation au-dessus du Kazakhstan de plusieurs tonnes de carburant toxique.

La Russie loue le cosmodrome de Baïkonour au Kazakhstan pour 150 millions \$ US par an depuis l'effondrement de l'URSS.

Baïkonour, situé dans les steppes kazakhs, était la plus importante base de lancement de l'Union soviétique. C'est actuellement le seul pas de tir d'où peuvent être lancées des fusées vers la station Mir.

C'est également de là que la Russie doit effectuer plusieurs lancements vers la future station spatiale internationale, dont le tir du premier équipage au début de l'année prochaine.

## DÉLUGE DU SAGUENAY

# Les assureurs d'Abitibi Price réclament 40 millions \$

MONTREAL (PC) — Les assureurs de la papetière Abitibi-Price réclament près de 40 millions \$ au gouvernement du Québec et à la Société immobilière du Québec (SIQ), qu'ils tiennent responsables des impressionnantes pertes essuyées par leur client à la suite du déluge du Saguenay.

Québec a gardé le niveau d'eau trop haut dans le réservoir Kénogami et n'a pas ouvert les vannes assez vite devant les avertissements de pluie torrentielle de juillet 1996, soutiennent Protection Mutual Insurance et Axa Pacific Insurance Company dans la poursuite qu'elles ont déposée.

Le réservoir a donc débordé dans les rivières Chicoutimi et Aux Sables, qui ont tout submergé à leur tour. Résultat, le fabricant de papier journal a subi pour 8571 784 \$ de dégâts à son usine et pour 20 506 936 \$ de dégâts à ses barrages. Il dit aussi avoir perdu 12 153 563 \$ en étant obligé d'interrompre ses activités jusqu'à ce que tout rentre dans l'ordre.

Dans leur poursuite, ses assureurs reprochent au ministère de l'Environnement d'avoir fait à l'oreille chaque fois que les rivières se sont inquiétées qu'on garde le réservoir plein à ras bord. Ils l'accusent également d'avoir évacué l'eau de façon trop timide et trop tardive les 19 et 20 juillet, alors que les avertissements météo se faisaient inquiétants depuis le 18.

D'après eux, le ministère tenait à garder le réservoir bien rempli afin de favoriser les activités récréo-touristiques. Mais il s'est ainsi privé de toute marge de manœuvre, déplorent-ils, en ajoutant que l'arrivée de la crue était exceptionnelle (mais) pourtant prévisible et nullement irrésistible.

Les assureurs écrivent par ailleurs que le ministère a gardé tous les rivières dans l'ignorance, entretenant un faux sentiment de sécurité.

Leurs critiques n'épargnent pas davantage le plan d'urgence du MEF ni son personnel (insuffisant et mal formé). Quant à la Société immobilière, propriétaire des barrages qui retiennent l'eau du réservoir, on lui reproche de ne pas les avoir maintenus en bon état et de n'avoir pas remédié à leur ruine.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CAHIER A</b>	
La Capitale	3 à 6
Le Québec et le Canada	7 à 10
Le Monde	11 et 12
<b>CAHIER B</b>	
Questions d'argent	1 à 8
Bourses	6 et 7
Opinions	9
<b>CAHIER C</b>	
Mode Magazine	1 et 2
Arts et spectacles	3 à 10
Votre agenda	4
Ce soir à la télé	2
Annouces classées	6 à 9
Décès	9
<b>CAHIER D SPORTS</b>	
Statistiques	2 et 4
Divertissements	7
<b>SERVICES</b>	
Abonnements	686-3344
1-800-463-2362	
Annouces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Internet	www.lesoleil.com
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

## NUMÉROS CHANCEUX

<b>LA QUOTIDIENNE</b>	
tirage du 12-07-99	
7-1-1	
5-5-3-5	
<b>EXTRA</b>	
049026	
<b>BANCO</b>	
tirage du 12-07-99	
2-4-5-7-11-13-16-28-29-30	
38-39-42-52-54-58-63-66-67-68	

# CONSEIL Relation

Suite de la Une

a commencé une nouvelle relation avec un compagnon de travail.

L'homme était très malheureux de voir arriver la fin de la relation amoureuse. Il se confie à son père qui lui donne un conseil que le juge Hubert Couture a dit ne pas être le meilleur dans les circonstances. Le père était dans la salle d'audience.

Le fils écoute le père et se rend au lieu de travail du nouvel amoureux. Il le menace de lui casser les jambes, les bras et de lui arracher les gosses, selon le récit fait par la procureure de la couronne. Gosselin, qui a plaidé coupable et se défend lui-même, reconnaît que la partie des menaces concernant les parties génitales est vraie, mais pas celle des jambes et des bras.

Quelques jours plus tard, il se rend chez son ex. Le nouvel amoureux est là. Gosselin se met à le poursuivre dans le logement et le frappe à plusieurs reprises. L'accusé reconnaît avoir porté des coups, mais rien pour blesser, dit-il. Il ne peut expliquer pourquoi il a perdu la tête en voyant celui qui l'a remplacé dans le cœur de madame.

## PROBATION

Gosselin s'en est tiré avec une sentence avec sursis et une probation de deux ans. Il lui est également interdit pour les trois prochaines années de communiquer avec son ex-conjointe et le nouvel amoureux.

## RÉFLEXION

Les Américains sont des gens étranges: ils boivent du whisky pour les réchauffer, mais ils mettent de la glace dedans pour le garder froid: ils y ajoutent du sucre pour le rendre plus doux et puis du citron, pour le rendre plus aigre. Ensuite ils vous montrent leur verre et disent: « À la bonne votre ! »

B.N. Chkravarty

## C'ÉTAIT HIER

1985 — Le concert de rock Live Aid, retransmis par satellite dans 160 pays depuis Wembley et Philadelphie, permet d'amasser 100 millions \$ pour les victimes de la famine en Afrique.

1980 — Quatrième semaine d'une vague de chaleur aux USA: 283 morts.

1977 — La ville de New York est plongée dans l'obscurité à la suite d'une panne d'électricité qui durera jusqu'à 25 heures à certains endroits.

1971 — Dix officiers marocains, accusés d'avoir voulu renverser le roi Hassan II, sont passés par les armes.

172  
jours  
avant l'an  
2000

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie Unimédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication — Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

**Tracker 99** **258\$ /mois\***

Complait	Mensualité*
0'	318'
1161'	288'
2161'	258'

\* Location 36 mois, 60 000 km. Transport et préparation inclus. Taxes en sus.

**MARLIN**  
CHEVROLET-OLDSMOBILE INC.

2145, Jean-Talon Sud  
Québec, 688-1212

# Place Leclerc

déménage son cirque interactif

## Apporte tes patins à roues alignées, ta planche à roulettes ou ton BMX!

Festival d'été de Québec

Parc de l'Esplanade, coin d'Auteuil et rue Saint-Louis

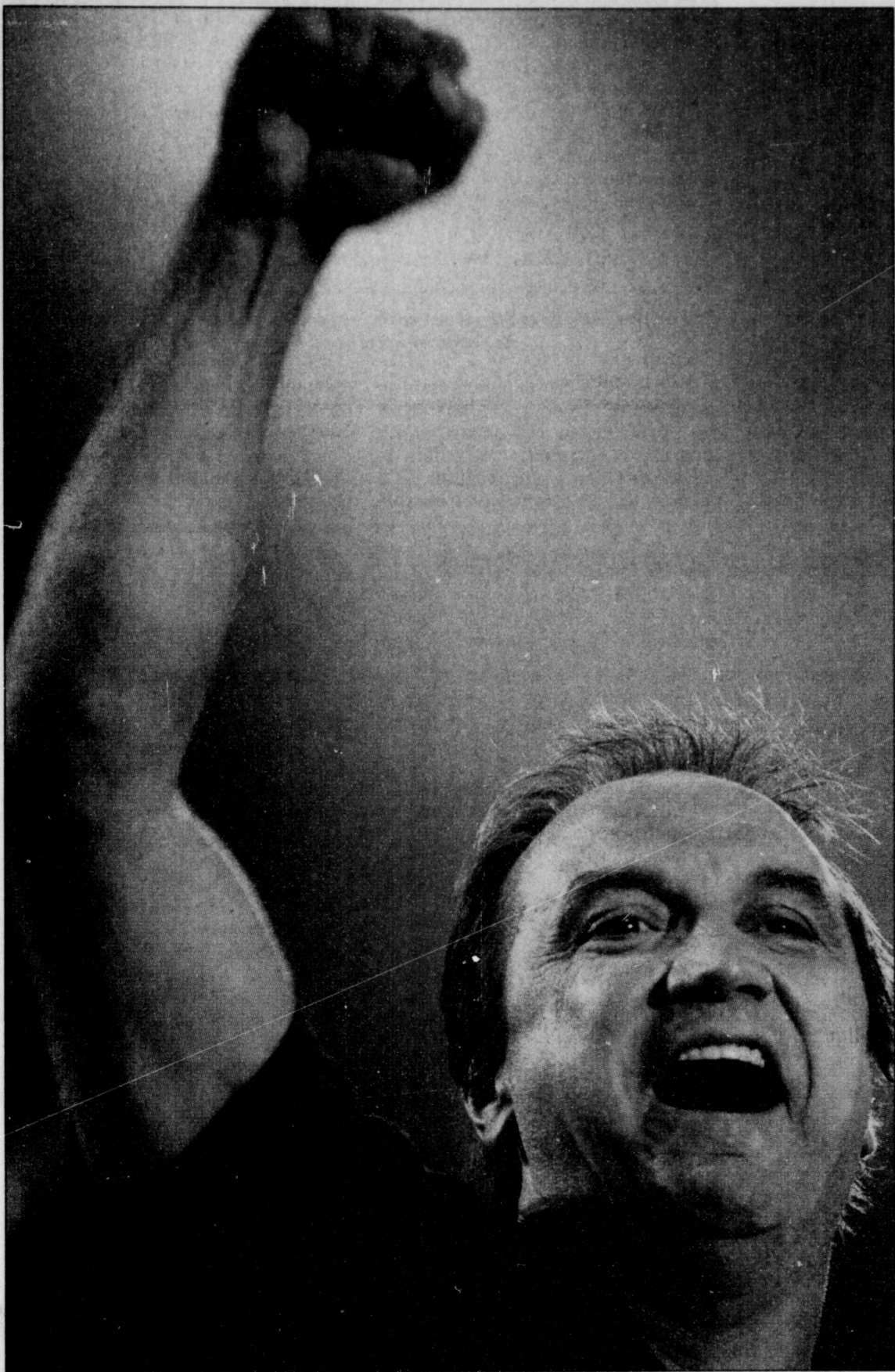


Info Festival d'été de Québec  
692-5200  
www.festivaldequebec.com

# LA CAPITALE

## ET SES RÉGIONS

### FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC



Poing en l'air; Claude Dubois joue encore au jeune fanfaron...

## Orée Dubois

RÉGIS TREMBLAY  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Qu'on se le dise: Claude Dubois est toujours un nom gros comme ça! Depuis le temps qu'il roule sa bosse et son rock, depuis le temps qu'il aligne les traits de génie et les coups pendables, Dubois a multiplié ses admirateurs et ses détracteurs. Bref, il passionne!

Et voilà que par un beau soir, des milliers de festivaliers, qu'ils soient chauds ou qu'ils soient tièdes à son sujet, redécouvrent l'ampleur du personnage. C'était hier, sur les Plaines.

Enfant terrible, enfant du monde, il affiche ses contradictions. Un vrai Québécois! Bum bon chic, il dénonce «les petits robots qui pensent...» Et voilà que ce voyou a la coquetterie de regretter le temps des anges du cathéchisme!

Capable de tout, il a été l'un des premiers (au monde!) à se mettre au *world beat*, mêlant le pop au reggae. C'était dans les années 70...

Poing en l'air, il joue encore au jeune fanfaron: «Je pense au rock and roll!» chante-t-il, appuyé par un riff agressif. Mais ne vous y fiez pas. L'instant d'après, il est *Infidèle*, tendrement, bercé par une guitare sèche.

Le miracle, c'est que ce rockeur ait gardé l'oreille pour la vraie chanson française, celle de son enfance, celle d'avant la mondialisation du son et du reste. Une composition assez récente, *Y est pas question d'aventure*, garde un petit air parisien...

Dans l'immense foule réunie sur les Plaines, beaucoup de gens chantaient par coeurs la plupart des chansons de Dubois. Même que pour *Femme de rêve*, il a d'abord laissé la foule chanter tout le refrain, avant d'attaquer le couplet.

Bien sûr, le temps des folies, des excès, des motos sur la scène, est révolu. Le bonhomme fait un peu... bonhomme, justement. Il porte le poids de ses légèretés. Mais quand on est Dubois, on a l'âge de ses chansons... et de sa voix! Si le corps se fige, la voix, elle, s'envole avec autant de souplesse.

Quel talentueux indiscipliné, tout de même! Chacune de ses chansons est le fruit doux-amer de ses cueillettes et de ses glanures, de ses lambinages et de ses aventures. Il n'y a pas une note à en changer. Tout ça, c'est de l'histoire. Ses disques sont là pour prouver que son nom restera gravé.

JESSE COOK

Même si l'Ontarien Jesse Cook n'est pas très connu dans les parages, le gros de la foule était déjà sur place, dès 20 h. Était-ce l'effet du temps exquis, la magie de ce soir idéal? Le fait est que les choses ne se sont pas déroulées comme la veille, au même endroit, alors que les gens avaient boudé Gros Mené et Mara Tremblay, attendant l'arrivée des Colocs pour se maser devant la scène.

Je préfère croire que les astres étaient favorables à ce rendez-vous doux avec le flamenco tempéré de Jesse Cook et ses musiciens. Le guitariste profite à merveille de la mode de la nouvelle musique instrumentale léchée qui joue sur le folklore tempéré, à la suite d'un Ottmar Liebert, auquel Cook fait penser irrésistiblement, ou d'un Yanni, la vedette des sages métissages sonores.

Il y a quelques années à peine, un tel spectacle instrumental n'aurait pas passé la rampe, au Festival d'été. Quand Michel Rivard racontait, l'autre jour, que la musique est le meilleur moyen de rejoindre une foule, il parlait de la chanson, ce médium qui allie la harangue à la musique. La douce emprise que Jesse Cook exerçait hier sur ces milliers de gens n'en était que plus remarquable.

Une prédiction: ce Jesse Cook vendra beaucoup de disques en ville, au cours des prochains mois...

#### FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC

MARDI 13 JUILLET

■ Tryo, 12h, Pigeonnier.	l'hôtel de ville.
■ Aditya Verma et Debashish Bhattacharya, 12h, Jardins de l'hôtel de ville.	■ Jukebox, 17h, 20h, Place de l'hôtel de ville; 22h, Statue de Champlain.
■ Amadou et Mariam, 12h30, Place D'Youville.	■ Leyland Gordon, 17h, 19h, Statue de Champlain; 22h, Place de l'hôtel de ville.
■ Jeanne Ferron, 12h30, Parc Montmorency.	■ Cirque de Demain, 18h30, Parc de l'Esplanade.
■ L'Oursin Doré, 13h30, 14h30, 15h30, Parc Montmorency.	■ Steve Hill, 20h, Plaines.
■ Cirque interactif, 14h, Parc de l'Esplanade.	■ Romane, 20h, Place D'Youville; 21h, L'Emprise du Clarendon.
■ The Kamkars, 14h, 18h, Place D'Youville.	■ Les Violons du Roy, 20h30, Jardins de l'hôtel de ville.
■ George Gao, 14h, Parc Montmorency; 16h30, Parc de l'Esplanade; 20h, Pigeonnier.	■ Marjo Blues, 21h30, Plaines.
■ Emmanuel Bochud, 14h, 20h, Statue de Champlain; 18h, Place de l'hôtel de ville.	■ Värttinä, 21h30, Pigeonnier.
■ Bob Brozman et George Pilali, 16h, Place D'Youville.	■ Bob Brozman, 22h, Place D'Youville.
■ La Vente de garage, 16h, 21h, Place de l'hôtel de ville; 18h, Statue de Champlain.	■ Debashish Bhattacharya et Subhashish Bhattacharjee et La familia Valera Miranda, 23h, Pub Saint-Alexandre.
■ MysterAct, 16h, 21h, Statue de Champlain; 19h, Place de	■ Jorane Pettier et Jérôme Minière, 23h, D'Auteuil.

#### GREAT BIG SEA

## La Bottine newfie

### Bonne musique et canicule se tiennent enfin compagnie au Pigeonnier

MICHÈLE LAFERRIÈRE  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Une foule comme celle d'hier soir, il y avait des années qu'on avait vu ça au Pigeonnier. Et pourtant, les quatre gars de Great Big Sea ne sont pas des stars planétaires. On pourrait plutôt les qualifier amicalement de Bottine newfie!

La voix pleine de testostérone, les doigts sachant jouer de tous les instruments, la démarche virile, l'attitude de bons vivants, les quatre Terre-neuviens de la formation Great Big Sea n'ont eu qu'à s'avancer vers leurs micros pour que la foule se lève d'un bond.

Les inconditionnels avaient pris place à l'avant du parterre et brandissaient de nombreux drapeaux de ces Maritimes dont on célébrait la vivacité, hier. Les autres (les curieux, les habitués du Festival ou ceux qui ne sortent que quand il fait beau) se sont laissés gagner par l'énergie pétillante de leur musique tradi-

tionnelle soulignée de folk et de rock. Les chansons de Great Big Sea n'ont rien de génial, mais elles sont rassembleuses et agréablement familières.

Assidue, attentive et active, la foule a chanté et dansé, comme pour se souvenir toute l'année de la conjoncture favorable de ce lundi de juillet, où bonne musique et début de canicule se sont enfin tenu compagnie.

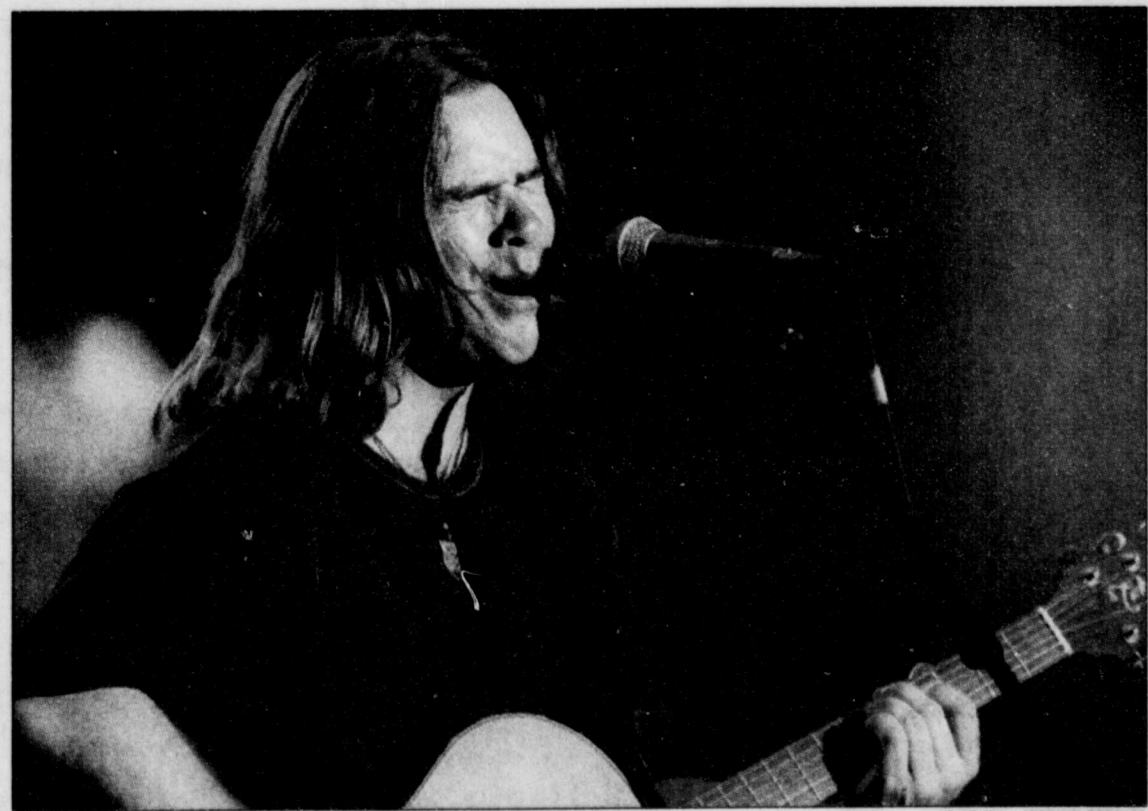
Et sur la scène, les quatre artistes n'en revenaient pas de notre accueil, de la beauté de la ville et de la douceur du temps. Debout comme nous tous, ils ont frappé sur leurs tambours, soufflé dans leurs flûtes, gratté leurs guitares, étiré l'accordéon, chatouillé le violon et chanté à s'époumoner plusieurs des morceaux de leur récent album, *Turn*, et plusieurs autres tirés du répertoire traditionnel newf... pardon, terre-neuvien.

Par moments, on avait envie de les comparer à Kashtin. Parfois, ils tombaient dans le registre de la Bottine souriante, avec qui ils ont déjà joué. Souvent, ça ressemblait à une Soirée canadienne, version des Maritimes. Les spectateurs ont adoré. Great Big Sea a eu son baptême de la scène à Québec hier soir. Mais on peut prédire que le groupe repassera par ici.

Il a été précédé par le jeune guitariste Richard Wood, venu directement de l'Île-du-Prince-Édouard. On le compare à Ashley MacIsaac, mais il n'est pas aussi échevelé, coloré et démonstratif que son collègue de Nouvelle-Écosse. Il est cependant plus beau garçon. Et il maîtrise davantage de styles. Les ballades, les complaintes, les reels ou Mozart: rien ne le rebute. Et quand il s'est lancé, avec ses deux musiciens, dans un enlevé jam de percussions, on se serait cru au milieu d'une bataille entre Iroquois et Hurons. Ça leur a valu un rappel.



On pouvait voir, dans la foule dense et sur certaines joues, des drapeaux des Maritimes.



Great Big Sea a eu son baptême de la scène à Québec, hier soir.

Festival d'été  
de Québec  
du Maurier

le macaron  
du Festival  
met

Hydro  
Québec

le monde  
à votre portée

BASE DE PLEIN AIR DE SAINTE-FOY

# Un plongeon de trop

FRANÇOIS SIMARD  
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — Une banale promenade en pédalo sur le lac situé à la base de plein air de Sainte-Foy a pris une tournure tragique, en fin d'après-midi hier. Un homme de 29 ans est mort noyé après avoir plongé de l'embarcation sans son gilet de sauvetage.

La victime, originaire de la Gaspésie, profitait du beau temps en compagnie d'un copain de Québec. Malgré l'interdiction de baignade, les deux hommes auraient décidé de se rafraîchir, enlevant leurs gilets de sauvetage qui ont été retrouvés à l'intérieur du pédalo. Pour des raisons qui demeurent encore inconnues, un peu avant 16 h, un des compères a connu des difficultés après un plongeon et malgré les efforts de son copain pour l'agripper et le ramener sur le pédalo, il a été emporté par les eaux du lac.

« Les deux hommes ont plongé mais un seul est remonté, a raconté Raymond Guillemette, témoin de la scène. Entendant les appels à l'aide de l'ami de la victime, ce dernier a crié à son

tour pour que quelqu'un avertisse les surveillants.

Le surveillant, qui était à l'autre bout du plan d'eau, a gagné les lieux environ cinq minutes après le drame, selon M. Guillemette, mais il était déjà trop tard. Les employés de la base de plein air ont immédiatement évacué le lac et, aidés des pompiers de Sainte-Foy, ils ont entrepris des recherches qui sont demeurées vaines.

Les plongeurs de la Sûreté du Québec ont alors été appelés sur les lieux et, après un peu plus de 30 minutes à ratisser le secteur, ils ont repêché le corps du jeune téméraire. Il gisait à travers un épais amoncellement d'algues, ce qui explique les difficultés des pompiers à le localiser.

Plusieurs hypothèses circulaient sur les berges du lac, hier. Un proche parlait d'un possible malaise dû à des problèmes cardiaques. D'autres laissaient entendre que les deux hommes auraient consommé quelques bières dans la journée. L'autopsie qui sera réalisée aujourd'hui devrait permettre d'en apprendre plus.

Le coroner Marc Picard a été saisi du dossier et il tentera de faire la lumière sur les circonstances exactes de la tragédie, la première à survenir sur le lac de la base de plein air de Sainte-Foy, au dire du responsable des communications de la Ville, Gilles Noël.

## COMBLE

Comble de malheur, alors que les journalistes attendaient l'homme de 23 ans qui accompagnait la victime pour obtenir sa version des faits, ce dernier a quitté les lieux à l'intérieur d'un véhicule de police, ayant été mis sous arrêt relativement à des mandats reliés à des accusations de trafic de stupéfiants.

Il était recherché par les policiers



Les plongeurs de la SQ ont ratisé le lac pendant plus de 30 minutes avant de retrouver le corps du téméraire.

COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERREULT

de l'Ancienne-Lorette, ayant omis de se présenter en cour lors de certaines procédures. Il sera détenu jusqu'à sa comparution au palais de justice de Québec, aujourd'hui, où il sera accusé de ne pas s'être confor-

mé à un ordre du tribunal. L'identité de la victime n'avait toujours pas été dévoilée, en fin de soirée hier. Les policiers avaient, semble-t-il, de la difficulté à rejoindre ses parents en Gaspésie.

SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

## Ado blessé lors d'une poursuite

Un conducteur de 15 ans, conduisant sans permis, a été blessé lors d'une poursuite policière, à Sainte-Brigitte-de-Laval, dimanche. L'accident s'est produit face au 460, avenue Sainte-Brigitte. Deux patrouilleurs de la police de la Haute-Saint-Charles ont tenté d'intercepter la voiture pour vitesse excessive, mais le conducteur a plutôt choisi d'accélérer. À un certain moment, il a heurté un véhicule venant en sens inverse. Il a alors quitté la route et terminé sa course contre un arbre. Blessé sérieusement à la tête, il a été conduit en ambulance à l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Sa vie n'est pas en danger. Son passager, aussi âgé de 15 ans, n'a pas été blessé. La voiture avait été prise sans permission chez une copine de Beauport. Des accusations de conduite dangereuse et de vol de véhicule pourraient être portées dans les prochains jours. C.S.

LAC-SAINT-JEAN

## Agressions sexuelles sur des enfants

Un homme de 37 ans, de Saint-Léon, près d'Alma, au Lac-Saint-Jean, a été accusé hier à Chicoutimi d'agressions sexuelles sur quatre enfants commises entre 1995 et 1999. L'homme ne peut être identifié car les enfants de sa conjointe de fait figurent parmi ses victimes. Selon la policière Héliane Nepton, de la Sûreté du Québec à Chicoutimi, l'accusé aurait agressé des filles et des garçons. Elle n'a pas voulu préciser l'âge des enfants, ni la nature des agressions. D'autres accusations relatives à de nouvelles victimes pourraient s'ajouter, dit-elle. L'accusé, qui a été arrêté vendredi soir, est détenu à Chicoutimi depuis ce temps. Il reviendra en cour jeudi pour son enquête sur remise en liberté. C.S.

## Pas d'accusation contre les fugueuses

Les deux adolescentes de 13 et 15 ans, originaires de Beauport et Boischatel, dont la cavale avait pris fin abruptement mardi dernier, à Thunder Bay en Ontario, alors qu'elles avaient été arrêtées par les policiers de l'endroit, ne feront finalement face à aucune accusation. En fugue depuis dimanche, les deux jeunes filles avaient été arrêtées, en compagnie de deux jeunes hommes de 17 et 18 ans, après que ceux-ci aient dérobé le sac à main d'une dame, sur le stationnement d'un supermarché. Le quatuor se dirigeait vraisemblablement vers la Colombie-Britannique selon des proches. L'enquête policière a finalement démontré que les deux adolescentes n'étaient pas impliquées dans le vol. Les deux garçons, quant à eux, ont été accusés. Les parents ont pris la direction de l'Ontario hier, pour aller récupérer leur progéniture. À leur retour, les deux jeunes filles pourraient toutefois devoir se présenter de nouveau au tribunal pour leur possible implication dans le vol du véhicule qui leur a permis de prendre le large. Une enquête policière menée par la Sûreté municipale de Québec déterminera si des accusations seront portées. F.S.

## L'EXCUSE DE LUC? SA VIEILLE TANTE MALADE À LOS ANGELES... VOUS POUVEZ SÛREMENT TROUVER MIEUX!

QUEBÉC ALLER-RETOUR

	À PARTIR DE		À PARTIR DE
Halifax	270\$	New York	290\$
Vancouver	579\$	Toronto	369\$
Hartford	336\$	Montréal	127\$
Boston	315\$	Îles-de-la-Madeleine	369\$
Portland, ME	269\$	Los Angeles	600\$

C'est le temps de penser à ce que vous allez raconter au patron. Soyez inventif. Soyez attendrissant. Et surtout, faites vite : vous avez jusqu'au 19 juillet pour réserver vos billets, et jusqu'au 23 septembre pour compléter votre voyage. Et à votre premier vol entre le 9 juillet et le 8 août 1999, vous recevrez jusqu'à 5 000 milles-bonis Aéroplan admissibles. Rater cette brochette de destinations et ces tarifs super-avantageux, ce serait tout bonnement... inexcusable!



**AIR CANADA**  
airAlliance airNova

APPELEZ VOTRE AGENCE DE VOYAGES OU AIR CANADA,  
OU RÉSERVEZ PAR INTERNET À L'ADRESSE WWW.AIRNOVA.CA

TARIFS EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA PUBLICATION ET APPLICABLES AUX NOUVELLES RÉSERVATIONS SEULEMENT. TAXES ET DROITS D'AÉROPORT EN SUS. LES BILLETS DOIVENT ÊTRE ACHETÉS AU PLUS TARD LE 19 JUILLET 1999, ET NE SONT REMBOURSABLES EN AUCUNE FAÇON. LES SIÈGES SONT LIMITÉS ET SUJETS À LA DISPONIBILITÉ. ACHAT 7 JOURS À L'AVANCE, SÉJOUR MINIMAL ET MAXIMAL ET D'AUTRES CONDITIONS S'APPLIQUENT.

1-888-888-8888

# Le « lâcher » de l'autobus !

**A** Pampelune, à l'occasion de la feria annuelle, les Espagnols (et de plus en plus d'Américains en mal de sensations fortes) pratiquent le « lâcher de taureau ». À Calgary, on assiste au « lancer du chariot » durant les stampedes. À Québec, nous ne saurions être en reste. Nous avons le « lâcher de l'autobus ».

La fête bat son plein. Le concert va commencer ? On lâche les cars de touristes dans « le Vieux ». Vroum. Vroum. Le premier coup d'archet donné, enterrés le son du violon, du hautbois, de la contrebasse.

De quoi parle-t-elle ? Du Festival d'été de Québec. Non, je ne vais pas dire de mal du Festival. Jamais je n'oserais. Car le Festival, cet espace de bonheur dans une ville mal-aimée, ne le mérite pas. Au contraire. Nous devons tellement à ceux qui le fabriquent, pour la joie qu'il font déferler sur la ville, pour la folie douce qui s'attrape comme le rhume, de la gorge, aux oreilles. (Vous avez remarqué, j'ai dit que Québec était mal-aimée. Je le pense vraiment. Mal-aimée d'abord par ses habitants. Mais c'est une autre histoire.)

Dire du mal du Festival ? Jamais. C'est une fête formidable. Inespérée ! Je n'en reviens jamais chaque année de voir toute l'énergie qu'il catalyse, l'allégresse pure qui se déploie sur ces scènes naturelles, au milieu des fétards en liesse qui, la nuit tombée, clignotent comme le phare de l'Île Verte. Et je ne parle même pas du prix dérisoire qu'il faut payer pour avoir accès à tous ces artistes, à toutes ces musiques, à tous ces rythmes. (Y'a quand même un couple

de grincheux qui chialent. Genre... « Ouin. Y'ont besoin de pas monter ça à 10 piastres. Parce que ça va être exagéré ! » Les mêmes sans doute qui n'allongeraient pas un p'tit 10 pour soutenir les pistes cyclables !)

Je le dis sans réserve aucune. Grâce au Festival, durant dix jours, Québec est la capitale du rythme, de la joie, du talent, du bonheur. Il faut le voir pour le croire. Jamais je ne critiquerais le Festival. Car le Festival est quasiment parfait.

Sauf que... samedi soir dernier j'ai posé mes fesses sur une chaise devant la scène de l'hôtel de ville. Ce qui n'est pas dans mes habitudes. Je ne reste jamais longtemps à la même place. Le Festival, je le consomme en petits morceaux en mouvement, en patrouillant au gré du hasard. Mais samedi, j'ai décidé de m'asseoir. À cause du jeune pianiste Alain Lefèvre. Et surtout parce qu'un concerto de Mozart, (le no 23 en la majeur) ça ne s'attrape pas au vol, comme une chanson.

J'étais intriguée par ce pianiste entendu plus tôt lors de deux entrevues à la radio. Dans la première, à « Juré Craché », il avait confessé avec une joyeuse candeur, les années d'enfer de son apprentissage ; décrit le régime de « terreur artistique » dans lequel il a grandi. Et les recettes imbuables de toniques, de purgations concoctées par sa mère végétarienne. C'était à mourir de rire.



Ghislaine Rheault  
GRheault@lesoleil.com

Quelques jours plus tard, à une autre émission, il commentait le jeu de Glen Gould et expliquait comment, contrairement aux autres instruments, au piano, tout le génie doit s'exprimer avant que la note ne soit frappée. Une fois le marteau touché, tout est consommé...

Samedi, il mouillait sur le coup de 20h30. Le concert a commencé en respiration. Mais les premiers coups d'archet ont donné le signal du rodéo.

Car en haut, derrière la haie de la rue Desjardins, venait de s'amorcer le « lâcher de l'autobus ». Moteurs tonitrueux, freins crissants, il en est passé combien de ces cars grondant comme 35 zambonis à la fois, à quelques mètres des festivaliers ? Adieu le plaisir. Adieu la subtilité. C'était à hurler.

Les spectateurs n'ont pas eu besoin d'attendre l'arrivée des pompiers, venus un peu plus tard résoudre le mystère de l'édifice Price qui fumait sans vergogne, pour voir leur plaisir gâché. Le coup de la fumée c'était la chandelle sur le gâteau. Tout à fait hallucinant. Au milieu de ce tintamarre, j'ai abandonné mon siège avant la fin du concerto. La frustration avait fait son oeuvre.

Sur la scène, malgré cette chienlit, alors que la pluie se remettait à tomber, pendant que les ca-

méras-perches étiraient leur cou, l'orchestre dirigé par Jean-François Rivest n'a pas flanché.

Et Alain Lefèvre s'est attaqué, comme si de rien n'était, à une grondante et tonitrueuse pièce de Chopin, tout à fait de circonstance. Mais de là - haut, en plongée, j'ai eu l'impression de voir jouer l'orchestre du Titanic.

Tout ça pour dire qu'il est presque indécent d'offrir aux artistes la scène de l'hôtel de ville pour présenter concerts et récitals. Que des moteurs ronronnent durant un solo de drum ou un « scratch » de rap, passe toujours. Mais durant l'exécution d'un concerto où chaque note cherche son chemin vers les étoiles, c'est quasiment un sacrilège ! Mais je ne veux surtout pas critiquer le festival. Car il est parfait. Ou presque.

## NE LES APPELEZ PLUS LES DOUCES !

Ce matin, vous croyez que c'est le temps de tomber malades parce que les infirmières sont au poste ? Si ça vous tente, retenez-vous. Au moins jusqu'à jeudi. Des fois que les négociations de la dernière chance floperaient. Car il se pourrait que les ministres qui n'ont pas mis depuis longtemps les pieds dans un hôpital ne se soient pas encore rendu compte qu'elles sont choquées. Très choquées. Il se pourrait que les autorités zautoritaires n'aient pas encore compris que les infirmières ont ras-la-coiffe.

Et si ce n'est pas trop vous demander, cessez de les appeler les douces. C'est par ironie qu'elles s'étaient attribuée cette étiquette, en 1989. La douceur, c'est fini. Vous avez vu leurs yeux transformés en lance-flammes ? On a trop longtemps abusé d'elles.

## MEURTRE DE GASTON POULIN

# Quelques pistes examinées

CLAUDETTE SAMSON  
Le Soleil

■ QUÉBEC — La police de Québec examinait quelques « pistes valables », hier, mais n'avait toujours aucun véritable suspect à se mettre sous la dent à la suite du meurtre de Gaston Poulin, découvert assassiné dans son logement du 360, rue du Roi, à Québec, samedi.

Même le couteau découvert à quelques coins de rues de là, dimanche, par un citoyen, n'avait rien à voir avec l'affaire, indiquait hier le porte-parole de la police, Stéphane Ruel.

Les résultats de l'autopsie réalisée hier sur le corps de l'homme de 57 ans montrent qu'il a reçu deux coups d'objet contondant, vraisemblablement un couteau, l'un au bras gauche et l'autre à l'abdomen. Ce dernier coup a causé une hémorragie interne, qui a entraîné la mort.

De nombreuses marques de violence ont aussi été relevées au visage. Découvert tôt samedi matin, à la suite d'un appel anonyme logé au 9-1-1, l'homme serait décédé vers minuit.

Quant au résultat d'analyse des prélèvements sanguins effectués dans

l'appartement, ils ne seront pas connus avant un bon moment. Ces analyses devraient permettre de déterminer si le sang retrouvé en grande quantité sur les murs de l'appartement appartient seulement à la victime, ou si son agresseur a aussi été blessé au cours d'une bagarre.

Le cas échéant, ces prélèvements peuvent permettre de corroborer la présence d'un suspect sur les lieux, à la condition que celui-ci accepte de donner un échantillon de sang, précise le policier Ruel.

Pour l'instant, les motifs de ce meurtre demeurent nébuleux, admet-il. Les enquêteurs ont rencontré de nombreuses personnes, dit-il, mais ce serait un « grand mot » que de parler de suspect. Samedi, le propriétaire de la maison où logeait M. Poulin indiquait au SOLEIL que l'homme voyait beaucoup de gens.

Gaston Poulin, qui vivait seul, avait un passé judiciaire assez chargé, mais aucune affiliation avec les groupes de motards. Il n'avait aucune cause de stupéfiants à son actif, étant plutôt connu pour des voies de fait, conduites avec les facultés affaiblies et fraude.

Ce meurtre est le 16<sup>e</sup> à survenir dans l'Est de la province depuis le début de l'année, et le cinquième sur le territoire desservi par la police de Québec.

Plusieurs marques de violence ont été relevées au visage

## EN BREF

### MORT DU JEUNE TALBOT-GIROUX Procès en novembre

**M**ichel Pichette, accusé de conduite avec les facultés affaiblies ayant causé la mort, subira son procès à compter du 29 novembre. L'homme de 45 ans aurait causé la mort du jeune Nicolas Talbot-Giroux, 16 ans, le 11 juillet 1998, sur la route 277 à Saint-Henri de Lévis. Le jeune homme poussait une moto à quatre roues motrices en bordure de la route lorsqu'il a été violemment heurté par un véhicule de marque Honda CRX. Pichette serait le conducteur de l'auto qui ne s'est pas arrêtée sur les lieux de l'accident. Ce qui lui vaut également des accusations de délit de fuite et de négligence criminelle ayant causé la mort. Les parents et amis de la jeune victime ont réagi à la mort du jeune homme en lançant une campagne pour un durcissement des lois concernant l'alcool au volant. Ils ont longtemps fait circuler une pétition qui leur a permis de recueillir 141 588 signatures. La pétition a été déposée à l'Assemblée nationale le 25 mars. La remise en liberté de l'accusé et le fait que le juge ne lui interdise pas totalement de conduire avaient choqué la famille. Pichette est en liberté depuis le 13 juillet 1998, sous de sévères conditions. Le tribunal lui avait toutefois permis de conduire uniquement pour se rendre et revenir de son travail. L'homme habite Saint-Henri et travaille à Québec. Le procès devrait durer une semaine. G.B.

### Travaux à Québec

**D**es travaux perturberont la circulation à l'intersection de l'avenue Saint-Sacrement et du boulevard Charest Ouest à Québec dès demain, et cela jusqu'au 30 août. L'avenue Saint-Sacrement sera particulièrement à éviter en direction sud. Charest n'est guère affecté sinon vers l'est, passé l'intersection, où deux voies seulement seront maintenues. De 7h à 9h, deux voies seront maintenues en direction sud sur Saint-Sacrement, une seule en direction nord. Il n'y aura ensuite qu'une voie dans chaque direction. À 16 h, deux voies iront vers le nord, une vers le sud. Sur Charest, quatre voies seront maintenues côté sud en tout temps à l'ouest de Saint-Sacrement. Sur la voie nord, la circulation demeurera la même. R.F.

## PLACE CHAREST

# Comme dans un film de série B...

Un présumé voleur de voiture demeure coincé dans une file à la sortie du cinéma !

CLAUDETTE SAMSON  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Un présumé voleur, violent, mais pour le moins distrait, a été arrêté par les policiers de Québec, dimanche, vers 23 h.

Yves Bourque, 43 ans, a été accusé de vol qualifié et de bris de probation, hier, au palais de justice de Québec.

Avant son arrestation, Bourque aurait tenté de voler la voiture d'un cinéphile qui quittait le stationnement de la rue Sainte-Marguerite, à l'arrière du cinéma Place Charest, dans la basse-ville.

L'homme a donc ouvert la portière du conducteur et, histoire de le convaincre, lui a asséné un ou deux coups au visage, selon le policier Stéphane Ruel. Le conducteur lui a cédé sa place sans demander son reste.

Le problème, souligne le policier, c'est que la voiture se trouvait dans une file pour sortir du stationnement, et que quatre ou cinq voitures lui bloquaient la voie...

Fâché, l'homme a foncé sur la voiture devant lui, avant de prendre la fuite en courant, jusque sur le terrain de l'entrepreneur en pompes funèbres Lépine Cloutier, situé tout près.

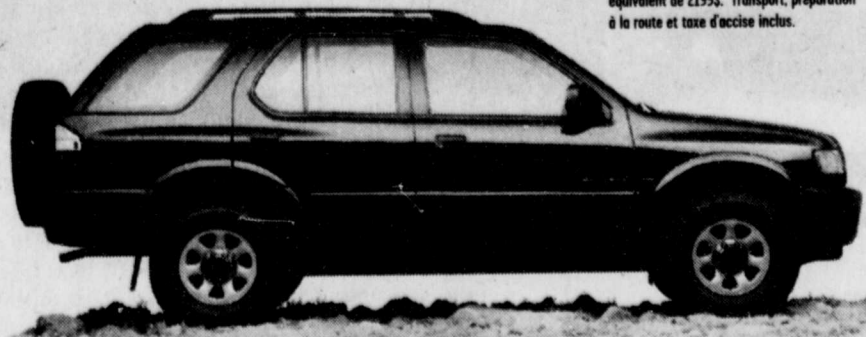
L'homme a défoncé une fenêtre et pénétré à l'intérieur, déclenchant le système d'alarme, si bien que les policiers n'ont pas eu de mal à le localiser.

Yves Bourque reviendra en cour demain pour son enquête sur remise en liberté. D'ores et déjà, la procureure de la Couronne, Caroline Vallières, a indiqué que d'autres accusations étaient à venir.

L'homme était en attente de sentence pour d'autres accusations de vol qualifié, commis avec une arme.

# Nos camions peuvent aller n'importe où. Y compris sur votre liste d'achats.

**Rodeo S** 30 485\$<sup>+</sup> ou  
**4X4 1999** 369\$/mois\*  
Bail de 36 mois. Versement initial ou échange équivalent de 2195\$. Transport, préparation à la route et taxe d'accise inclus.



Moteur V6 de 3.2L DACT et 205 HP • Climatisation • Sacs gonflables de deuxième génération côté conducteur et passager • Système électronique 4x4 à la volée • Différentiel à blocage • Freinage antiblocage aux quatre roues • Freins à disque ventilé aux quatre roues • Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes et quatre haut-parleurs • Écran cache-bagages et fillet d'arrimage

Il se pourrait très bien que le véhicule sport utilitaire dont vous avez toujours rêvé soit un Isuzu. Le Rodeo S 4x4 1999 et le Trooper LS 4x4 1999 sont tous deux bourrés de caractéristiques impressionnantes. Comme le puissant moteur V6 de 205 chevaux du Rodeo S 4x4 et sa transmission électronique à la volée qui vous permet, jusqu'à 100 kilomètres-heure, d'accéder à la traction aux quatre roues. Ou le différentiel antipatinage de série du Trooper LS 4x4 qui détecte le dérapage et transfère le couple du moteur à la roue arrière qui adhère le mieux à la route. Alors venez faire l'essai de nos Rodeo et Trooper et vous trouverez tout ce que vous recherchez dans un véhicule sport utilitaire.

Véhicule illustré montre de l'équipement disponible en option. \*Modèles Isuzu Rodeo S 15A et Trooper LS 19C. Ces mensualités sont calculées sur un bail de 36 mois et comprennent le transport, la préparation à la route et la taxe d'accise. Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un comptant initial (ou versement équivalent) de 2195\$ pour le Rodeo S 4x4 1999 et de 3850\$ pour le Trooper LS 4x4 1999 vous seront demandés. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km (basé sur un programme de bas kilométrage) et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents. Voyez votre détaillant Isuzu pour un prix de location qui tient compte d'un versement initial et de mensualités convenant à votre budget. \*PDSF Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres.

**Trooper LS** 38 890\$<sup>+</sup> ou  
**4X4 1999** 439\$/mois\*  
Bail de 36 mois. Versement initial ou échange équivalent de 3850\$. Transport, préparation à la route et taxe d'accise inclus.



Moteur V6 de 3.5L DACT de 215 HP • Climatisation • Sacs gonflables de deuxième génération côté conducteur et passager • Système électronique 4x4 à la volée • Différentiel à blocage • Freinage antiblocage aux quatre roues • Freins à disque ventilé aux quatre roues • Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes, de disque laser et six haut-parleurs • Fillet d'arrimage • Régulateur de vitesse • Alarme anti-vol et télédéverrouillage des portes

**ISUZU**

Loin devant.

www.isuzucanada.com

Saturn Saab Isuzu Rive-Sud  
4585, boul. de la Rive-Sud  
Lévis  
835-1888

Saturn Saab Isuzu de Sainte-Foy  
3330, rue Watt  
Sainte-Foy  
653-1312

Saturn Saab Isuzu de Québec  
765, rue Marois  
Québec  
681-5777

Saturn Isuzu du Saguenay  
1330, boul. du Royaume  
Chicoutimi  
549-3320

# La femme de Lebel nie encore l'avoir vu secouer leur bébé

RICHARD HÉNAULT  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Encore une fois, hier, Sophie Alain a renié sa déclaration aux policiers suivant laquelle elle a vu son mari, Steve Lebel, secouer leur bébé de 4 mois, mort quelques heures plus tard, victime du syndrome du bébé secoué.

Deux jours après la mort du petit Dylan, en octobre 1996, la jeune femme de 25 ans de Lac-Saint-Charles a déclaré aux enquêteurs de la sûreté de la Haute-Saint-Charles que le père de 27 ans était « tanné » d'entendre pleurer l'enfant et qu'il n'en pouvait plus. Lorsque Sophie Alain l'a rejoint dans la chambre, elle a enlevé le bébé au père, qui le prenait alors à la gorge. Toujours d'après la déclaration aux policiers, elle l'a ensuite repoussé.

Devant le juge Michel Babin, hier, la jeune femme a soutenu que rien de tout cela n'était vrai. D'après son témoignage, elle a cédé aux menaces agressives des enquêteurs qui laissaient planer la possibilité qu'elle perde sa maison et qu'elle ne puisse revoir ses enfants qu'au terme d'un emprisonnement de 25 ans, ou de 15 ans si elle était chanceuse.

Quelques jours auparavant, a expliqué Sophie Alain, son mari lui avait dit : « Au pire aller, tu me mettras ça sur le dos. Tu inventeras quelque chose... Au moins, il en restera un avec les enfants. » Pour que son histoire paraisse plus crédible, la jeune femme a donc inventé une histoire suivant laquelle Lebel lui avait fait une crise de jalousie et que, sous le coup de la colère, il aurait secoué le bébé.



Steve Lebel

À son tour à la barre, l'enquêteur Maurice Duchesneau a nié que Sophie Alain ait été menacée de quelque façon que ce soit. À aucun moment, a-t-il soutenu, il n'a été question d'un emprisonnement de 25 ans ni de la perte des enfants du couple. De toute façon, a-t-il expliqué, la Direction de la protection de la jeunesse était déjà dans le dossier.

Durant toute sa déclaration, a reconnu le policier, Sophie Alain était en larmes. Elle l'a d'ailleurs été hier aussi en relatant les faits, mais elle est demeurée de marbre en évoquant la mort de son bébé, comme le lui a d'ailleurs fait remarquer le procureur de la Couronne, M<sup>e</sup> Pierre Lapointe.

Premier témoin de la journée, la jeune Cindy Hurens, cousine de Sophie Alain et gardienne en deux occasions chez le couple, a révélé des détails assez troublants sur la façon dont les enfants étaient traités. Il appert en effet que, quelques jours avant la mort du poupon, elle a noté que la sucette de Dylan était maintenue dans sa bouche par une couverture nouée autour de la tête. Selon elle, c'était une « invention » de Lebel pour ne pas que le bébé perde sa sucette.

Celui-ci était gardé dans une ancienne salle de toilette attenante à la chambre à coucher des parents. Toujours selon Cindy Hurens, on lui maintenait sa sucette de la façon décrite puis on fermait la porte de la chambre et celle de l'ancienne salle de toilette, à peine plus grande que sa couchette. Après son retour de l'hôpital, le 15 octobre 1996, le jeune père, selon le témoin, semblait très pressé d'enlever la couchette de l'ancienne salle de toilette et d'en enlever la porte.

La semaine précédant celle où Dylan est mort, enfin, la jeune femme de 19 ans a vu Lebel soulever sa fillette de 2 ans par un bras puis la projeter par terre. Quant au garçonnet de 3 ans du couple, il s'accroupissait lorsque Lebel s'approchait de lui et disait : « Non, papa, non, papa ! »

# Pas de main morte Il poursuit un médecin pour 130 000 \$

GUY BENJAMIN  
Le Soleil

QUÉBEC — Un retraité des Forces armées canadiennes réclame 130 000 \$ du médecin qui l'a opéré aux deux mains. La main gauche de Robert Jobin, de Saint-Siméon, est complètement guérie, mais il accuse le médecin de Charlesbourg d'être responsable de la perte de la jouissance de la main droite et de toute dextérité.

La poursuite fait suite à une opération survenue le 8 juillet 1996 au centre hospitalier de Charlevoix. M. Jobin souffrait de légers engourdissements aux mains qui l'agaçaient, mais ne l'empêchaient pas de travailler. La dextérité pour le genre de travail qu'il avait à faire ne faisait pas défaut.

L'homme décide tout de même de subir ce qui devait être une intervention mineure, connue sous le nom d'opération du tunnel carpien bilatéral. Une semaine après l'opération, M. Jobin se plaint de douleurs à la main droite, qu'il

a de la difficulté à bouger. Une deuxième intervention est pratiquée peu de temps après, ce qui n'arrange nullement les choses, selon la poursuite.

Le retraité inclut à sa poursuite le rapport de consultation d'un neurologue selon lequel le retraité présente « une neuropathie sensitive du nerf médian droit post-chirurgical pour lequel aucune thérapie n'est possible ».

Selon la poursuite, M. Jobin ne ressent aucune sensation au pouce, à l'index et au majeur. Il peut constater qu'on touche à sa main, mais n'a aucune idée s'il s'agit de quelque chose de froid, de chaud ou de piquant. Il ressent une impression de frigidité. Cette insensibilité se reflète dans la vie de tous les jours, plus particulièrement dans sa vie sexuelle et dans d'autres gestes journaliers de nature privée, peut-on lire dans la poursuite.

M. Jobin évalue l'incapacité permanente, la perte de la jouissance de la vie, la douleur, et les inconvénients de toute nature à 130 000 \$.

# Nouvelle convention



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

Après six mois de négociations, la division commerciale d'Imprimerie Canada — l'imprimeur du SOLEIL — en est venue à une entente avec ses 70 employés. Les parties patronale et syndicale ont apposé leur griffe au bas d'une convention collective de type « remaniement général », valable pour les cinq prochaines années, avec hausse de salaire, augmentation du personnel permanent, cotisation à un REER et assouplissement des horaires. Sur la photo, au premier rang, Fernande Méthé, directrice des ressources humaines, Jean-Yves Gareau, directeur de production, Sylvie Kirouac, déléguée syndicale du secteur commercial et Gilles Lemieux, président du syndicat des communications graphiques (FTQ). Au second rang, Michel Boutet, Michel Gagnon et Daniel Drolet, les assistants-délégués du syndicat. Ca.S.

# Lyse Poirier affronte une requête en destitution

ROBERT FLEURY  
Le Soleil

QUÉBEC — La conseillère du quartier Montcalm, Lyse Poirier, vient de se voir signifier une demande en destitution auprès de la cour supérieure pour ne pas avoir déclaré son intérêt dans un Couette et Café alors qu'il était question d'en limiter le nombre dans son quartier.

« Les prescriptions de la loi sont formelles. Je ne dis pas qu'elle en a tiré un bénéfice, mais elle s'est placée en situation de conflit d'intérêts. Le code d'éthique des élus de Québec est très clair, et la loi se doit d'être extrêmement sévère », dit M<sup>e</sup> François Marchand.

**François Marchand dit déposer la demande en son nom personnel**

chand de l'avenue du Parc à Québec, en déposant la requête en sa qualité d'électeur. M<sup>me</sup> Poirier n'a jamais exploité son permis.

François Marchand n'est pas un simple citoyen. Candidat défait aux élec-

tions de novembre 1997 dans le Vieux-Québec — il y fut conseiller sous Jean Pelletier, puis chef du Progrès Civique à l'élection à la mairie de 1993 contre Jean-Paul L'Allier — il affirme déposer sa requête en inhabileté en son nom personnel.

Même si M. Marchand est aujourd'hui plus proche du Forum des citoyens (groupe de Martin Forgues), le conseiller Charles Amyot du Progrès Civique en a été avisé, car le PC voulait prendre action en ce sens. « M<sup>e</sup> Marchand était prêt. Sa recherche était déjà faite », dit-il. Le 22 juin, une lettre de la ministre Louise Harel affirmait que seul un tribunal pouvait vraiment trancher la question.

M<sup>e</sup> Marchand reproche à Lyse Poirier de s'être placée en situation de conflit d'intérêts à plusieurs reprises, lors d'une réunion du CDEU d'abord, puis lors de deux réunions du comité exécutif et d'une assemblée de conseil, en ne déclarant pas son intérêt dans les permis de Couette et Café alors qu'il était justement question d'en limiter le nombre dans le quartier Montcalm.

C'est M<sup>e</sup> Marchand qui avait poursuivi le conseiller du Rassemblement po-

pulaire Pierre-André Gaudreault en 1994 pour avoir voté la reconduction d'un programme de subvention à la rénovation alors qu'il avait lui-même déposé une demande de rénovation en sa qualité de citoyen.

« La loi est très claire à cet effet », dit l'avocat spécialisé en droit municipal, citant le jugement de la cour d'appel. M<sup>e</sup> Marchand a déjà effectué plusieurs demandes de destitution sur la Rivière-Sud de Québec.

« Dans le cas de M<sup>me</sup> Poirier, c'est encore plus évident. Elle détenait un permis de Couette et Café », dit M<sup>e</sup> Marchand, expliquant qu'un permis peut avoir une valeur économique appréciable surtout si on en limite le nombre. « Prenez le cas des permis de taxis, des quotas de lait », dit-il.

Celui-ci ne se fait toutefois pas d'illusions : si la cour supérieure devait lui donner raison, le Rassemblement populaire portera sûrement la cause en appel, question de gagner du temps pour éviter de devoir combler un siège avant les élections de novembre 2001!

L'ex-conseiller sera-t-il à nouveau candidat? « C'est beaucoup trop tôt », a-t-il dit.



CHRYSLER CIRRUS LX 1999

- Climatiseur • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage électriques

**269\$** / MOIS

Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 2 350 \$.

Taux de financement de **0%** à l'achat, jusqu'à 48 mois.

CHRYSLER INTREPID 1999

- Climatiseur • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage électriques

**299\$** / MOIS

Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 3 200 \$.

Taux de financement de 1,8% à la location.

Prix d'achat **22 199\$**

MINIFOURGONNETTE CHRYSLER 1999

- Deux portes coulissantes • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage électriques

**239\$** / MOIS

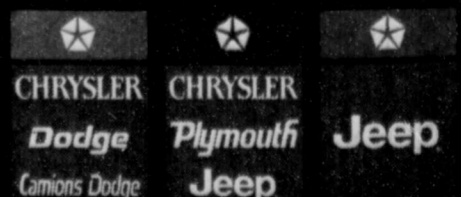
Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 4 110 \$.

Taux de financement de 1,8% à la location.

Prix d'achat **21 499\$**

LA VENTE COLOSSALE





# NOUVEAU SERVICE QUOTIDIEN SANS ESCALE VERS NEW YORK.

## SANS ÉGAL, COMME LA VILLE.

Le seul vol quotidien sans escale en jet de Québec  
vers New York/Newark, une porte ouverte sur  
plus de 200 destinations mondiales.

Dorénavant, si vous désirez voyager sans escale vers New York, vous n'avez plus à attendre la fin de semaine ou à vous farcir le voyage en voiture jusqu'à Montréal. Et, de New York/Newark, vous pouvez aisément repartir pour plus de 200 destinations à travers le monde. Pour réserver, appelez votre agent de voyages ou Continental Airlines au 1 800 523-3273, ou encore réservez en ligne au [www.continental.com](http://www.continental.com).



**Continental Airlines**  
**Continental Express**

**Une Façon de Travailler.  
Un Style de Voyage.**



Un membre en règle des Hell's Angels se crème le visage avant de quitter Kingston, hier, dans le cadre de la tournée ontarienne du groupe de motards.

## GM adopte la devise des motards dans une pub

TORONTO (PC) — Pour vendre un produit, les entreprises font parfois appel à tout ce qui fait référence à la marginalité et à la contre-culture afin de convaincre le consommateur qu'il sera un être différent des autres s'il achète le produit.

Le fabricant automobile General Motors a, sans le vouloir semble-t-il, brisé un tabou en ce domaine.

En effet, la devise qui unit les groupes de motards criminalisés est devenue le nouveau slogan de GM pour faire la promotion des camions Sierra.

Le message publicitaire conçu pour la télévision affirme que ce camion est tout désigné pour ceux qui font partie du « 1% » ou autrement dit, les personnes à part.

Le sens donné à ce chiffre par GM est

le même que celui du cri de ralliement de tous les motards, sans égard à leur affiliation, contre le reste de la société.

« Tous les motards criminalisés ont le logo 1% tatoué sur eux, cousu sur leurs vêtements ou bien peint sur leur motocyclette », affirme Yves Lavigne, auteur de deux livres sur les Hell's Angels. « Ce chiffre les identifie comme des criminels aux yeux de leurs pairs. Ça signifie qu'ils refusent de se soumettre aux lois. »

Une porte-parole de GM Canada, Patty Faith, estime que cette utilisation de la devise des motards n'était pas intentionnelle. « Aucune personne du département de la commercialisation n'était au courant de l'existence de ce slogan chez les motards », affirme-t-elle.

## Lait maternel pollué: pas de panique!

MYLÈNE MOISAN  
Le Soleil

QUÉBEC — Même avec son lot de dioxines, de métaux lourds, de pesticides et autres contaminants, le lait maternel reste le meilleur « carburant » du nouveau-né, bien loin devant les préparations lactées.

Monik St-Pierre, coordonnatrice du Comité régional 03 en allaitement, a réagi à la une du SOLEIL d'hier qui faisait état d'une étude sur la toxicité du lait maternel. Elle tenait à remettre les pendules à l'heure. « Il faut apporter des nuances. Je pense qu'il est important de dire qu'une autre conclusion de l'étude est que, somme toute, le lait maternel demeure la meilleure option lorsque c'est possible. »

Le problème du lait maternel pollué n'est pas nouveau. Des chercheurs se penchent sur la question depuis plus d'une décennie. Albert Nantel du Centre de toxicologie du Québec a lui-même étudié le phénomène chez les femmes inuit dont le lait est dix fois plus contaminé que leurs consœurs du Sud. Il n'a pu mesurer l'impact chez l'enfant d'une telle contamination.

« Plusieurs organismes se sont penchés sur la pollution du lait maternel. Jusqu'à maintenant, personne n'est parvenu à identifier de conséquences néfastes tangibles qui résulteraient de l'allaitement », précise M. Nantel.

M<sup>me</sup> St-Pierre insiste sur le fait que la pollution affecte sans distinction toutes les nourritures de l'enfant, autant le lait de vache et les préparations lactées.

« Des toxines, il y en a partout. Mais, le lait maternel, lui, a des avantages que les autres n'ont pas: l'immunisation, la relation mère-enfant et certains nutriments impossibles à reproduire en laboratoire. »

M<sup>me</sup> St-Pierre soutient que l'allaitement maternel connaît un regain de popularité dans la région. Elle tire cette information sur les résultats préliminaires d'une étude qui sera rendue publique à l'automne et dont elle ne peut dévoiler les détails.

Selon les chiffres de 1996, 73% des mères québécoises allaitent à leur sortie de l'hôpital. Cinq mois plus tard, près du quart des bébés sont encore nourris de lait maternel, combiné ou non à des préparations lactées.

### EN BREF

#### Brevet pour un vaccin contraceptif

La société canadienne de biotechnologie Immucon a annoncé hier que le Bureau des brevets américain lui avait accordé un brevet pour une nouvelle technologie destinée à la mise au point d'un vaccin contraceptif masculin. Le vaccin, dont les essais cliniques devraient débuter l'an prochain, pourrait être disponible sur le marché d'ici cinq à sept ans, a indiqué le président d'Immucon, Alain Bossé. Le vaccin aurait l'avantage d'être réversible, avec une période d'efficacité d'un an, et — selon les tests effectués sur des hamsters — de ne pas provoquer d'effets secondaires comme la plupart des méthodes contraceptives actuelles, principalement féminines, qui agissent au niveau hormonal, a souligné Immucon dans un communiqué. (AFP)

#### Citoyenneté révoquée

L'Association du barreau canadien critique un projet de loi qui donnerait le pouvoir au gouvernement fédéral de refuser ou de révoquer la citoyenneté canadienne à un immigrant sans audience ou sans possibilité d'appel. Ces nouveaux pouvoirs « sont très préoccupants... ils sont contraires à l'équité, à la justice et à tous les principes légaux », selon l'association. Le projet de loi C-63, qui propose des amendements à la Loi sur la citoyenneté, permettrait au ministre de révoquer la citoyenneté canadienne d'une personne dans les cinq années qui suivent la date à laquelle cette reconnaissance lui a été accordée. Le ministre peut baser sa décision sur des doutes raisonnables. (PC)

LIQUIDATION  
FIN DE BAIL

TOUT  
DOIT  
ÊTRE  
VENDU

Boutique  
L'expression parfaite de l'élégance  
JOSEÉE LAURENT

Profitez  
de rabais  
jusqu'à  
80%  
sur nos  
fins de  
collections  
haut de  
gamme

Place  
de la Cité  
seulement.

654-1771

# Décès de l'ex-ministre Robert-René de Cotret

## Le conservateur a occupé des postes de commande auprès de Clark et Mulroney

HUGUETTE YOUNG  
Presse canadienne

OTTAWA — L'ex-ministre conservateur et sénateur Robert de Cotret est décédé vendredi à Ottawa à l'âge de 55 ans.

Sa famille a annoncé cette nouvelle hier sans fournir de précisions.

Haut cadre à la Banque Nationale et à la Banque mondiale, responsable de plusieurs portefeuilles au sein des gouvernements Clark et Mulroney, président du Conference Board du Canada à l'âge de 31 ans, M. de Cotret a toujours préféré les postes à vocation économique.

Au Conference Board, on disait de lui qu'il avait une « maturité extraordinaire » pour diriger les travaux de cet institut de recherche.

Franco-Ontarien d'Ottawa, M. de Cotret a fait son entrée à la Chambre des communes au cours d'une élection complémentaire, le 16 octobre 1978, dans la circonscription d'Ottawa-Centre.

Après avoir été battu aux élections générales de mai 1979, il est nommé au Sénat en juin 1979 avant d'entrer au conseil des ministres à titre de ministre de l'Industrie et du Commerce dans l'éphémère gouvernement de Joe Clark, un geste inhabituel.

M. Clark a tenu à souligner l'apport de son collègue qu'il estimait beaucoup. « C'est avec une profonde tristesse que j'ai appris le décès prématuré d'un grand parlementaire canadien, Robert de Cotret, a-t-il précisé par voie de communiqué. Bob était un ami cher, un précieux collègue et un

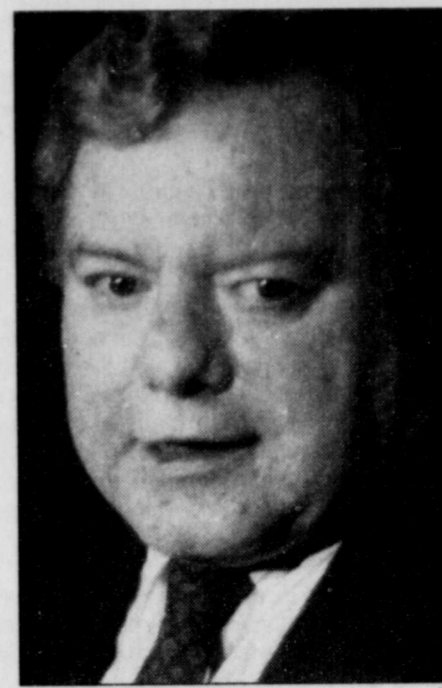
conseiller avisé. Il me manquera », a déclaré M. Clark.

À son tour, le premier ministre Jean Chrétien a signalé avec tristesse le départ de M. de Cotret. « Robert-René de Cotret a consacré la plus grande part de sa carrière à la promotion des intérêts économiques du Canada et de l'ensemble de ses concitoyens », a-t-il précisé en ajoutant que la « prospérité et la réussite » du Canada avaient toujours tenu à cœur à cet économiste.

Homme d'action, M. de Cotret démissionna du Sénat le 14 janvier 1980 pour tenter un retour aux Communes. Dans une entrevue qu'il accordait au *Toronto Star* en 1979, il disait qu'il rêvait d'une carrière politique depuis son adolescence. Sérieux et avec une détermination de fer, il met tout en oeuvre pour y arriver.

Parachuté dans la circonscription de Berthier-Maskinongé, il travaille « comme un diable dans l'eau bénite » pour se faire élire, mais perd aux mains du libéral Antonio Yanakis dans la vague libérale qui reporte Pierre Trudeau au pouvoir. M. de Cotret prend toutefois sa revanche aux élections de 1984 et de 1988 dans la circonscription de Berthier-Montcalm.

Il reprend du service au sein du gouvernement de Brian Mulroney à titre de président du Conseil du trésor, minis-



Robert-René de Cotret

tre de l'Expansion industrielle et ministre d'État aux Sciences et à la Technologie. « Grand patron de l'économie », il fait un retour au Conseil du Trésor en 1989. En fin de carrière politique, il est ministre de l'Environnement où il initia des pourparlers avec les États-Unis sur les pluies acides.

Il passera deux ans au poste de Secrétaire d'État du Canada avant de démissionner du cabinet le 4 janvier 1993. En juin, M. Mulroney le nommera directeur pour le Canada à la Banque mondiale.

Il y aura un service commémoratif demain à Ottawa.

## CONCOURS

# LARGUEZ TOUT ET GAGNEZ UN WEEK-END À TADOUSSAC

### À GAGNER

## 10 forfaits croisières VIP

POUR 2 PERSONNES

3 jours/2 nuits incluant:

- Croisière à bord du catamaran Famille Dufour II
- Hébergement 2 nuits à l'Hotel Tadoussac les 27 et 28 août (2 soupers, 2 petits-déjeuners, 2 dîners)
- Visite au Centre d'interprétation de Tadoussac
- Croisière aux baleines à bord du zodiac Tadoussac III



Remplissez votre coupon, écoutez La Bande à Gillet au FM 93 de 6h à 10h. Du 5 au 16 juillet, Robert Gillet pigera 2 coupons et nommera les concurrents en ondes, ces derniers devront rappeler au 670-9330 dans les 20 minutes réglementaires pour devenir finalistes.

20 finalistes seront invités à une soirée-cocktail à bord du catamaran Famille Dufour II. On procédera alors, par élimination, au choix des 10 gagnants qui mériteront le forfait week-end à Tadoussac. Les 10 autres finalistes resteront automatiquement une croisière aller-retour sur le catamaran Famille Dufour II (valable pour l'été 99, sur réservation et selon les disponibilités).

Une valeur de 10 320\$

Postez ou déposez votre coupon à: "Concours Larguez tout",  
FM 93, 1305, chemin Ste-Foy, bureau 402, Québec G1S 4Y5

Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_  
Res: \_\_\_\_\_ Bur: \_\_\_\_\_ Age: \_\_\_\_\_

1 800 463-5250



LE SOLEIL

Les règlements du concours sont disponibles au quotidien Le Soleil, à la station FM 93.  
Le gagnant devra répondre à la question d'habileté mathématique suivante:  $(8 + 20) \cdot (2 \times 3) + 2 =$

## AFFAIRE SAINT-GERMAIN Un nouveau procès à Montréal

TROIS-RIVIÈRES (PC) — C'est à Montréal qu'aura lieu le second procès du policier Marc Saint-Germain, de la Sûreté du Québec, accusé de négligence criminelle et de conduite avec facultés affaiblies causant la mort de quatre policiers.

Le juge Robert Legris de la cour supérieure, à Trois-Rivières, a en effet accepté hier la requête des procureurs du policier, qui demandaient à ce que le procès se déroule à Montréal.

Marc Saint-Germain avait été impliqué dans un accident de la route, le 27 octobre 1994, dans une bretelle de l'autoroute 55 à Trois-Rivières-Ouest, qui avait entraîné la mort de quatre policiers.

Dans les heures précédant le drame, les cinq hommes avaient célébré dans un bar de Trois-Rivières-Ouest la fin d'un stage de perfectionnement à l'Institut de police de Nicolet. Le policier Saint-Germain s'était tiré de cet accident avec quelques blessures mineures.

Lors d'un premier procès, l'agent Saint-Germain avait été condamné à six ans de prison. Le 14 juin dernier, trois ans après le verdict, la cour d'appel ordonnait la tenue d'un nouveau procès, notamment en raison du fait que le juge n'avait pas renseigné adéquatement le jury du verdict possible de conduite dangereuse, tout comme il n'avait pas formulé adéquatement la notion du doute raisonnable.

### INTERDICTION DE CONDUIRE MAINTENUE

Par ailleurs, l'interdiction de conduire un véhicule, à laquelle est soumis l'accusé, sera maintenue jusqu'à la fin des présentes procédures. À la suite de la décision de la cour d'appel, le policier Saint-Germain croyait pouvoir obtenir un nouveau permis de conduire. Mais la Couronne s'y est opposée fermement.

## « Big Ben » Provençal récidive

DRUMMONDVILLE (PC) — Le Service de la sécurité publique de Drummondville (SSPD) affirme avoir élucidé une série de vols qualifiés, perpétrés au cours des derniers mois, en mettant la main au collet de Bernard Provençal, un braqueur notoire qui avait participé au célèbre vol de la Brinks en 1976, surnommé « le vol du siècle ».

Depuis deux mois, plusieurs institutions financières de Drummondville ont reçu la visite de brigands: deux vols à la Banque Nationale; un autre à une caisse populaire, à l'aide d'une mitraillette, qui a rapporté 71 000 \$, et une tentative manquée à la Banque de Montréal.

Pour les enquêteurs, Provençal est le cerveau de cette série de vols qualifiés. « Il organisait, il planifiait, il volait un véhicule puis il assurait la fuite de ses complices », explique Louis Raïche.

Provençal, 56 ans, a complété officiellement une sentence de 18 ans de pénitencier, le 4 juillet. Mais depuis plus de neuf mois, il devait dormir dans une maison de transition à Trois-Rivières.

Délateur, il avait été relocalisé dans un appartement du boulevard Saint-Joseph à Drummondville, avec une nouvelle identité.

D'une famille très connue dans le crime organisé montréalais, Bernard Provençal est l'auteur d'un livre rela-

tant ses multiples péripéties. Depuis qu'il a viré sa veste en 1982 à la suite de son arrestation par la GRC pour une affaire de trafic international de cocaïne, « Big Ben » n'a plus tellement de contacts avec sa famille. Les membres du clan Provençal, ainsi qu'on l'appelle, ne lui pardonnent pas d'avoir bousillé les 50 ans d'efforts qu'ils ont déployés pour créer le petit empire criminel qui a fait leur réputation.

« Depuis deux semaines, nous avons Provençal dans notre point de mire en tout temps », affirme M. Raïche.

Jeudi, un présumé complice, Marc Labrecque, 18 ans, de Montréal, a été arrêté pour un vol de véhicule dans la région de Brossard. « Le policier a eu la présence d'esprit de faire vérifier la plaque de la voiture qui suivait le véhicule volé. C'était celle de Bernard Provençal. Nous l'avons arrêté à 6 h vendredi, dans son appartement. Il n'a manifesté aucune résistance. Il va collaborer avec nous pour faire avancer l'enquête », explique Louis Raïche.

Les deux individus ont comparu vendredi au palais de justice de Drummondville. Des accusations de complot pour vol qualifié, de vol qualifié, de complot pour vol de véhicule et de vol de véhicule, liées aux événements du 11 et du 25 juin, pèsent contre Provençal.

## Samson apte à subir son procès

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (PC) — Marcel Samson, 44 ans, accusé d'avoir assassiné son épouse, Ginette Roger, le 10 juin, alors qu'elle se trouvait dans un refuge pour femmes battues à Saint-Jean-sur-Richelieu, a été jugé apte à subir son procès.

Samson s'était livré à la police le lendemain du drame. Lors d'une première comparution, un juge avait demandé à ce qu'il se soumette à un examen psychiatrique.

Hier, l'avocat de la défense, M<sup>re</sup> Marion Burelle, a révélé que son client était en mesure de subir son procès. Cependant, il a obtenu de la cour que le reste du rapport psychiatrique soit mis sous scellés jusqu'à l'ouverture du procès.

L'accusé a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité et devra être entendu par un juge et un jury. Il reviendra en cours le 9 août pour connaître la date de la divulgation de la preuve. Il demeurera incarcéré entre-temps.

Des militantes qui dénoncent la violence faite aux femmes entendent suivre fidèlement le procès, de façon à sensibiliser l'opinion publique au phénomène de la violence conjugale.

La coordonnatrice du Regroupement des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, Louise Riendeau, ne croit pas que cette manifestation puisse influencer le système judiciaire. Elle a rappelé que le gouvernement doit prendre au sérieux la violence conjugale et doit réprimer, plutôt que de songer à déjudiciariser. « Il faut envoyer un message clair aux agresseurs, aux victimes et aux citoyens », a-t-elle affirmé.

### EN BREF

#### Psychose à Pierrefonds

Une certaine psychose régnait hier aux abords de la piste cyclable où a été trouvé dimanche le corps Janet Kuchinsky, à Pierrefonds, à l'ouest de l'île de Montréal. Janet Kuchinsky a subi un violent traumatisme crânien et tout indique qu'elle aurait été victime d'une tentative d'agression sexuelle. Selon les enquêteurs du service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), la jeune femme aurait tenté de se défendre et c'est ce qui lui aurait été fatal. L'autopsie pratiquée hier démontre qu'il n'y a pas eu d'agression sexuelle. Elle aurait reçu un violent coup à la tête, asséné avec un objet contondant. Selon la police, elle aurait succombé à une hémorragie externe. Janet Kuchinsky était allée marcher samedi vers 18 h sur la piste cyclable de Pierrefonds. Comme elle n'était pas rentrée à 21 h, son époux a alerté les policiers et des recherches ont été entreprises par des bénévoles. Son corps a finalement été retrouvé par un groupe de volontaires, dimanche matin, dans un secteur boisé de la piste cyclable. Des voisins et amis de la victime étaient profondément choqués par cette histoire. La femme de 42 ans, très sportive, était impliquée dans sa communauté. Elle travaillait à la garderie Dollard, en plus de faire du bénévolat pour l'aréna et la piscine. L'époux de la victime et ses trois enfants (Éric, 19 ans, Sarah, 16 ans et Megan, 14 ans) ont tous été conduits à l'hôpital dimanche pour être traités pour un violent choc nerveux. Ils étaient de retour à la résidence familiale hier où ils étaient entourés de leurs proches. (PC)

#### SAINT-MATHIAS

#### Victimes identifiées

Les deux victimes de l'écrasement d'avion survenu dimanche à Saint-Mathias-sur-Richelieu ont été identifiées. Il s'agit du pilote Denis Laflamme, âgé d'une quarantaine d'années, et de sa passagère Marie-Chantal Truchon, 23 ans, de Richelieu. Moyennant une somme de 35 \$, M. Laflamme, un pilote expérimenté, donnait des ballades d'une quinzaine de minutes aux visiteurs du Festival des vents de Richelieu à bord de son appareil de la compagnie Cosmos. Marie-Chantal Truchon fut la dernière personne à se prévaloir d'une de ces ballades, vers 17 h30. (PC)

#### Westmount gagne une vieille bataille

La Cour suprême n'a pas cru bon de se prononcer sur une dispute d'évaluation foncière. Par son silence, elle a ainsi mis fin à 11 ans d'une bataille juridique épique entre la Communauté urbaine de Montréal et Westmount, marquée en 1988 par la mise en tutelle de la ville. Victime d'une évaluation foncière grossièrement exagérée en 1988, Westmount, située sur l'île de Montréal, recevra 1,2 million \$ de la CUM. C'est la Cour suprême qui vient clore cette saga, en refusant tout simplement d'entendre la cause qui lui avait été soumise par la CUM. Westmount se verra verser la somme initiale en litige de 426 812 \$ plus intérêts, ce qui équivaut à 1,2 million. (PC)

# La Cadillac des événements.

Saisissez vite cette occasion inespérée de vous glisser  
derrière le volant d'une Cadillac DeVille.

La nouvelle Cadillac DeVille est joliment équipée: légendaire système Northstar avec moteur V8 de 275 chevaux, direction Magnasteer<sup>MD</sup>, sièges en cuir chauffants à l'avant, télédéverrouillage des portes et climatisation électrique à deux zones. Sans oublier l'ensemble de privilèges des propriétaires Cadillac qui comprend, entre autres, l'entretien sans frais de 4 ans ou 80 000 km. Et pour un temps limité, le système de communication et de sécurité OnStar vous est offert sans frais, installation comprise (Valeur approximative de 1 800 \$. Frais d'abonnement de 360 \$ requis).



41 998 \$\*

Cadillac, rien de moins.

Cadillac



Offre d'une durée limitée réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs DeVille 1999 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. \*Immatriculation, assurance et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Un échange de véhicule peut être requis. Tous les détails chez votre concessionnaire Cadillac, en visitant le [www.gmcanada.com](http://www.gmcanada.com) ou en téléphonant au 1 800 463-7483.

# LE MONDE

## L'Iran veut en finir avec les étudiants

■ TÉHÉRAN (AFP, AP) — Le régime iranien a décidé d'en finir avec l'agitation estudiantine qui a secoué le pays pendant cinq jours en employant la manière forte, hier, contre les étudiants de Téhéran et en interdisant tout nouveau rassemblement, aujourd'hui.

Cette reprise en mains se traduisait également par un appel à un grand rassemblement officiel, demain matin, devant l'Université de Téhéran, censé témoigner l'adhésion de la population au régime après les troubles de ces derniers jours.

Les forces antiémeutes ont donné, hier soir, l'assaut à une cité universitaire, dans le quartier d'Amirabad, dans le nord-ouest de Téhéran. La police a procédé à au moins 50 arrestations, selon ces sources.

Le dernier carré d'étudiants retranchés sur le campus central de l'université de Téhéran a quitté les lieux en fin de soirée, après avoir été encerclé par les forces antiémeutes et les milices islamiques, et soumis à des tirs intenses de grenades lacrymogènes.

Le site du campus, où quelques centaines de personnes étaient encore présentes en début de soirée, était apparemment vide en fin de soirée, a pu constater l'AFP, sans que l'on sache les conditions exactes de leur départ.

Pendant des heures, les étudiants ont vécu dans une atmosphère rendue irrespirable par les gaz lacrymogènes, apportant des soins de fortune à nombre d'entre eux blessés ou victimes de malaises.

Quelque 10 à 15 000 personnes s'étaient rassemblées sur le campus dans la journée pour demander des réformes démocratiques et dénoncer les violences policières contre des étudiants la semaine dernière.

La préfecture de Téhéran a interdit toute manifestation, aujourd'hui, affirmant que tous ceux qui contreviendraient à cet ordre seraient traduits en justice.

L'Organisation de la propagande islamique (OPI), un organe officiel contrôlé par les conservateurs, a, par ailleurs, appelé à une « grande manifestation populaire », demain, devant l'Université de Téhéran.

Les alentours de l'université, hier soir, témoignaient de véritables scènes d'émeutes et de désolation.

Les dégâts importants étaient visibles dans un rayon de deux à trois kilomètres autour de l'université, où des accrochages se sont déroulés entre forces antiémeutes et des milliers d'étudiants rejoints par la population.

Une banque était entièrement saccagée, ses ordinateurs brûlés au milieu d'une rue. Dans une autre grande artère, des dizaines d'abris d'autobus ont été entièrement détruits, des guichets de vente de tickets de transports en commun endommagés sur une centaine de mètres.

Près d'un millier de miliciens islamistes volontaires en civil, portant des gourindes et certains des armes automatiques, occupaient la grande place de la Révolution et scandaient des slogans en faveur du Guide de la République islamique, l'ayatollah Ali Khameneï. Des dizaines de pneus étaient encore en flammes entre l'université centrale et la cité universitaire.

Les autorités semblent ne plus vouloir tolérer les manifestations, qui ont trouvé leur origine jeudi dans la fermeture du quotidien réformateur « Salam », dont l'équipe avait soutenu le modéré Khatami à la présidentielle de 1997, et le vote d'une loi renforçant la censure de la presse.



**Objectif de l'opération**  
Sectionner l'artère mammaire et faire une dérivation pour la réimplanter sur l'artère coronaire

**Dérivation de l'artère mammaire**  
(va normalement vers le sein)

**Artère coronaire**  
(irrigue le cœur)

**L'opération**  
Trois tiges métalliques introduites dans le thorax de la patiente qui n'est pas ouverte: une pour la mini caméra, deux pour les instruments (ciseaux et pinces)

**Contrôle vidéo**  
Image venant de la mini caméra, manettes et doigts pour transmettre au robot les gestes du praticien

**Robotique**  
Le système permet d'accéder à des endroits impossibles à atteindre autrement

INFOGRAPHIE AFP / LE SOLEIL

## Première mondiale à Paris: un pontage « robotisé » sous contrôle vidéo

PHILIPPE COSTE

Agence France-Presse

■ PARIS — Une équipe médicale française vient, pour la première fois au monde, de réaliser un pontage coronarien « robotisé » sous contrôle vidéo, à cœur battant et sans avoir à ouvrir le thorax de la patiente.

Cette intervention, qui n'avait jamais été tentée jusqu'à présent, « a été effectuée jeudi dernier sur une femme d'une soixantaine d'années atteinte d'insuffisance coronarienne grave », a précisé, hier, le Pr. Iraj Gandjbakch, chef du service de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris.

« La malade se porte bien et devrait sortir de l'hôpital le 14 ou le 15 juillet », a-t-il précisé.

L'intervention a consisté à sectionner, dans la poitrine, l'artère mammaire et à faire une dérivation pour la réimplanter sur l'artère coronaire.

Mais au lieu d'ouvrir le thorax et de pratiquer une intervention classique, l'équipe de la Pitié-Salpêtrière a introduit dans la poitrine de la patiente trois trocarts, des tiges métalliques d'environ un centimètre de diamètre. Une de ces tiges était prolongée par une micro-caméra et les deux autres par les instruments, ciseaux et pinces, nécessaires à l'opération.

La caméra a été branchée à un système vidéo et le chirurgien a guidé un robot en contrôlant son action sur un écran, « sans jamais être en contact physique avec la malade », a expliqué le Pr Gandjbakch.

« Le robot, a-t-il précisé, était nécessaire pour accéder à des endroits impossibles à atteindre autrement ».

Pendant une partie de l'intervention, la malade a été opérée à cœur battant, mais les chirurgiens ont finalement dû arrêter le cœur pour opérer une valve cardiaque de la malade et la remplacer par une valve artificielle.

La circulation sanguine a alors été assurée par une machine, ce que les médecins appellent la circulation extra-corporelle.

En tout, l'opération a pris deux heures et demie et la dissection robotisée de l'artère a demandé 20 minutes.

En mai 1998, une autre équipe médicale, dirigée par le Pr Alain Carpentier, chef du service de chirurgie cardiaque de l'hôpital Broussais à Paris, avait été la première au monde à avoir recours à un robot manipulé par un ordinateur, pour opérer six malades. Mais les interventions s'étaient faites « à cœur ouvert ».

Les chirurgiens de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière vont maintenant passer à la vitesse supérieure: non seulement se servir du robot pour couper une artère, mais aussi pour la recoudre et, plus tard, pour réaliser des opérations plus délicates, tels les doubles ou triples pontages.

Mais ces interventions ne seront pas à la portée de tous les chirurgiens, car elles imposent des gestes complètement différents de ceux de la chirurgie cardiaque traditionnelle. « Il y a entre les deux modes opératoires autant de différences qu'entre écrire une lettre à la main ou la taper à la machine », souligne le chirurgien.

Cette opération « robotisée » est l'aboutissement de cinq ans de recherches sur des animaux et des cadavres pour rendre les interventions les moins agressives et les moins traumatisantes possible, a dit le chirurgien.

En France, environ 40 000 interventions de chirurgie cardiaque sont pratiquées chaque année, dont 20 000 pontages. Pas question pour autant d'adopter d'emblée la chirurgie par robot: « pour l'instant, met en garde le Pr Gandjbakch, nous sommes loin de pouvoir construire des superpersonnes, nous apprenons tout juste à voler ».

## La Pologne pactise avec ses douces

VARSOVIE (d'après AFP) — Le gouvernement et le syndicat des infirmières ont signé un accord, tard dimanche soir, qui prévoit une revalorisation de leurs conditions salariales, les infirmières ayant de ce fait décidé, hier, de suspendre leur grève de la faim.

Les infirmières et sages-femmes ont reçu une assurance qu'elle ont jugée suffisante de percevoir une hausse de leurs salaires supérieure de 2% à l'inflation moyenne à partir d'avril.

Cette revalorisation sera financée par les caisses-maladie et les administrations locales par le non-remboursement à l'État de prêts qui avaient été accordés aux administrations pour payer le 13<sup>e</sup> mois des infirmières.

« Le remboursement de ces prêts, d'un total d'environ 200 millions \$ US, devait servir à combler une partie du déficit budgétaire de l'État en 2000. Nous avons pu en dispenser les hôpitaux car les prévisions économiques pour l'an prochain sont optimistes », a expliqué le porte-parole du ministère des Finances, M. Piotr Dubno.

Les infirmières ont cependant conditionné la suspension de leur mouvement au versement par les autorités locales des augmentations prévues avant le 31 août. Les infirmières devront, en effet, encore négocier les hausses des salaires avec les directeurs des hôpitaux, seuls responsables de l'utilisation de leurs budgets.

En vertu de cet accord conclu après plusieurs journées de négociations marathon avec les protestataires, le gouvernement s'est engagé à « demander » aux autorités locales dont dépendent les hôpitaux d'« utiliser les sommes libérées pour augmenter les salaires, principalement pour les infirmières et sages-femmes ».

### LES MALADES ÉPARGNÉS

Le gouvernement et les infirmières vont se réunir encore cette semaine pour continuer les négociations. Les infirmières demandent que dans l'avenir leurs salaires dépassent de 50% le salaire moyen en Pologne. Ce salaire est actuellement de 325 \$ US.

Les infirmières veulent également discuter des conditions de travail dans leur métier ainsi que de mesures de protection sociale.

Quelque 30 000 infirmières, selon les chiffres du syndicat, ont observé depuis jeudi une grève de la faim, ne prenant que des jus de fruits. La majorité des hôpitaux du pays a connu des grèves, des occupations de locaux, et 7 000 infirmières ont manifesté dans les rues de Varsovie, vendredi.

Elles avaient mené en vain divers mouvements de protestation depuis l'hiver dernier. Leur syndicat avait menacé de durcir encore le mouvement avec, hier, une grève générale des soins aux malades.



Louise Arbour devant la presse en Macédoine, hier.

## La visite d'Arbour au Kosovo apporte un espoir de justice

■ CELINA, Yougoslavie (PC, AP) — Les albanophones qui ont survécu aux atrocités ayant eu cours au Kosovo en auront certainement long à raconter à l'occasion de la visite de la procureure générale du Tribunal pénal international, Louise Arbour, qui y entame aujourd'hui même une visite.

M<sup>me</sup> Arbour, qui ne pouvait même pas mettre les pieds en Yougoslavie, il y a six mois, effectue son premier séjour au Kosovo, où des équipes de médecins légistes sont déjà à pied d'œuvre pour constituer un dossier de ces atrocités attribuées au président yougoslave Slobodan Milosevic. Des douzaines de charniers sont actuellement sous enquête, dont un à Céline même où 18 experts en médecine légale effectuent des recherches.

Milosevic et quatre de ses principaux associés ont été accusés, en mai, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

« Nous croyons que les accusations contre Milosevic sont fondées », a déclaré M<sup>me</sup> Arbour, hier, à la télé de Tirana, en Albanie, avant de monter à bord d'un hélicoptère à destination de Skopje, en Macédoine. M<sup>me</sup> Arbour a ajouté que son bureau devrait émettre de nouvelles accusations à l'endroit des personnes soupçonnées d'avoir commis des atrocités au Kosovo.

Le dossier des atrocités compilé jusqu'à présent contre le président Milosevic et ses associés est déjà bien lourd et porte sur le meurtre et la déportation de milliers d'albanophones, a expliqué M<sup>me</sup> Arbour.

À la question de savoir s'il était réaliste de penser que Milosevic subirait un procès, M<sup>me</sup> Arbour a répondu: « Je crois que c'est très réaliste. Le problème, c'est quand et comment... Je pen-

se toutefois que le processus est irréversible. Ça ne fait aucun doute pour moi ».

M<sup>me</sup> Arbour avait déjà tenté, en janvier, de pénétrer au Kosovo pour y constater de visu les atrocités qui y étaient rapportées, mais les dirigeants yougoslaves n'ont jamais voulu la laisser entrer.

Originaire de Montréal, M<sup>me</sup> Arbour a été juge à la cour d'appel de l'Ontario avant de rejoindre le TPI, il y a trois ans, poste qu'elle quittera sous peu pour devenir juge à la Cour suprême du Canada, le 15 septembre. M<sup>me</sup> Arbour doit aussi se rendre à Sarajevo, en Bosnie, et en Croatie.

Entre-temps, alors que de nouvelles manifestations contre le président Milosevic ont eu lieu, hier, en Serbie, la police de Belgrade a interdit la circulation d'une pétition lancée par l'opposition pour demander le départ de M. Milosevic, a affirmé un porte-parole de la coalition d'opposition de l'Alliance pour le changement.

Face à cette montée en puissance de l'opposition serbe, le parti de la Gauche yougoslave unie (YUL) a accusé cette dernière de vouloir destabiliser le pays. Cette formation dirigée par Mirjana Markovic, l'épouse du président Milosevic, a appelé à l'unification de tous les partis de gauche pour contrer « les menteurs et les manipulateurs qui veulent destabiliser la Yougoslavie ».

## ÉTATS-UNIS

## Cadavres à Atlanta

Dans une maison d'Atlanta, hier, ont été découverts les corps de sept personnes tuées par balle — cinq adultes et deux enfants. La police a précisé qu'il y avait un survivant, un garçon de 11 ans, qui s'était caché dans un placard de l'habitation après avoir été blessé. Les motifs de ce carnage ne sont pas encore connus et la police n'écarte pas l'hypothèse de meurtres multiples suivi d'un suicide. La police est arrivée sur les lieux après que le garçon, qui a reçu une balle dans l'épaule, est allé chercher de l'aide auprès des voisins. Les policiers sont cependant restés à l'extérieur de la maison pendant plus d'une heure, un chien qui aboyait à l'intérieur leur faisant craindre que tout danger ne soit pas écarté. Une fois à l'intérieur, ils ont trouvé des corps dans toute la maison. (AP)

## Histoire hondurienne

La mère d'un enfant hondurien qui est devenu la coqueluche de la ville de New York après avoir prétendu qu'il avait effectué ce long voyage pour retrouver son père, a déclaré qu'elle veut le proposer comme candidat à l'adoption. Edwin est devenu célèbre instantanément lorsqu'il est arrivé seul à New York, prétendant qu'il essayait de trouver son père. Il a raconté que sa mère et son frère avaient été tués l'automne dernier lors du passage de l'ouragan Mitch. Le maire de New York Rudolph Giuliani et d'autres personnalités de la ville avaient lancé des appels pour retrouver le père de l'enfant. Mais l'histoire d'Edwin s'est effondrée lorsque sa grand-mère, qui vit toujours au Honduras, a dit que le père de l'enfant était mort du sida l'an dernier et qu'Edwin vivait avec une tante en Floride. (AP)

## Khrouchtchev US

Sergueï Khrouchtchev, le fils de l'ancien premier secrétaire du Parti communiste d'Union soviétique Nikita Khrouchtchev, est devenu, hier, citoyen des États-Unis, prêtant serment de fidélité au drapeau américain. M. Khrouchtchev, 64 ans, était accompagné de sa femme Valentina Golenko qui comme lui tenait dans sa main un petit drapeau américain. «C'est un grand pays et c'est un honneur de vivre ici», avait déclaré Sergueï Khrouchtchev dans un entretien publié dimanche par le *New York Times*, quatre décennies après que son père eut parlé d'«enterrer» le capitalisme. Les questions des Américains lui demandant s'il n'a pas l'impression d'être un traître à la Russie le laissent rêveur, avait remarqué le *New York Times*. «Les gens lâbas sont beaucoup moins qu'ici sous la pression des vieilles idéologies», affirme au sujet des Russes Sergueï Khrouchtchev dont le bureau est orné d'une photo de Rhode Island prise par un satellite espion soviétique, un clin d'oeil à son double destin. (AFP)

## SUISSE

## Magasin d'otages

Une vingtaine d'employés d'un magasin de la chaîne Migros à Genève ont été pris en otages, hier matin. Les deux agresseurs se sont fait remettre plusieurs dizaines de milliers de francs suisses avant de s'enfuir en moto vers la France, a annoncé la police cantonale genevoise. Le hold-up n'a fait aucun blessé. Les employés ont été séquestrés les uns après les autres dans la cave du magasin, à mesure de leur arrivée. Vers 7h, les deux inconnus, de type maghrébin, se sont fait remettre l'argent qui se trouvaient dans le coffre du magasin, dans le quartier de Chêne-Bourg. (AP)

## ROUMANIE

## Ami de Mitterrand...

L'ancien chef de la police secrète roumaine sous le régime de Nicolae Ceaucescu affirme que le dictateur a soutenu financièrement François Mitterrand lors de sa campagne électorale victorieuse de 1981. Dans un entretien publié, hier, par le quotidien *Libertatea*, le général Nicolae Plesita, qui dirigea la section du contre-espionnage de la Securitate entre 1977 et 1984, soutient que François Mitterrand et Ceaucescu entretenaient des «relations spéciales». Plesita, aujourd'hui âgé de 77 ans, a figuré parmi les personnages-clés de la sécurité roumaine. Il assure savoir personnellement que Ceaucescu a donné quelque 400 000 \$ US pour la campagne présidentielle de 1981. Mais le dictateur «lui a sans doute donné plus», ajoute le général en retraite. Nicolae Ceaucescu a été tué en 1989 au cours de la révolution anti-communiste en Roumanie. (AP)

## Victimes de General Motors



Patricia Anderson et sa fille de 11 ans, Alisha Parker, deux des plaignants dans le jugement historique de 4,9 milliards \$ US rendu contre General Motors, la semaine dernière, au profit de six personnes avariées brûlées lors d'une collision d'autos, posent au bureau de leur avocat. Anderson, ses quatre enfants et un ami de la famille ont obtenu une compensation de 107 millions et des dommages punitifs de 4,8 milliards pour les blessures subies lorsque le réservoir défaillant de leur Chevrolet Malibu explosa, en 1993.

## Londres exige que l'IRA désarme

LONDRES (d'après AFP) — Le gouvernement britannique a publié, hier, un projet de loi prévoyant à l'avenir la possibilité de suspendre les institutions autonomes d'Irlande du Nord si jamais l'IRA ne tient pas son engagement de rendre les armes.

Le projet de loi doit être adopté d'ici demain par les deux chambres du Parlement afin que l'exécutif puisse être nommé et recevoir jeudi ses pouvoirs de Londres.

Peu après la formation de ce gouvernement, comprenant des membres des partis protestants unionistes et catholiques nationalistes, dont deux du Sinn Féin, les groupes paramilitaires sont censés entamer leur désarmement, qui serait achevé en mai 2000.

Les unionistes de David Trimble, premier parti d'Ulster, ont jusqu'ici renâclé à accepter cette formule, en réclamant des garanties que l'IRA ne pourra se soustraire au désarmement.

Le projet de loi publié hier soir après plusieurs jours de peaufinage est destiné à leur rassurer sur ce point, et à gagner leur indispensable adhésion d'ici à jeudi.

Le texte établit les «mécanismes de sauvegarde» du futur exécutif en cas de manquement de l'IRA à son obligation de désarmer.

Si tel était le cas, soit le général canadien John de Chastelain, soit le ministre à l'Irlande du Nord, Mo Mowlam, déclareraient une suspen-

sion immédiate des institutions autonomes, assemblée et gouvernement.

Sous sept jours, les membres de l'assemblée seraient appelés à débattre de l'état du processus de paix, après quoi Londres et Dublin rendraient leurs propres conclusions, qu'ils inviteraient l'assemblée à adopter par vote.

En théorie, l'assemblée pourrait alors voter la mise en place d'un nouvel exécutif excluant les parties fautive — concrètement le Sinn Féin, associé à l'IRA.

En pratique, une telle issue a peu de chances de se réaliser, en raison de l'opposition de principe fortement énoncée par les nationalistes modérés du SDLP à mettre en place un gouvernement qui n'embrasserait pas toutes les tendances nord-irlandaises.

M. Trimble a d'ores et déjà annoncé qu'il proposerait des amendements au texte. Il souhaite que la loi stipule en cas de manquement de l'IRA une expulsion du Sinn Féin du gouvernement, sans nouveau vote sur la remise en selle de l'exécutif. Face à lui, le SDLP et le Sinn Féin refusent ce qu'ils considèrent comme une modification a posteriori des termes de l'accord du Vendredi Saint, adopté en 1998

C'EST MAGIQUE!

BERLINE ACCORD DX

288 \$\*

par mois, location 48 mois  
TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS

0 \$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

OPTION 0 \$ COMPTANT À 318 \$ PAR MOIS\*\*

INCLUANT :

- Air climatisé
- Régulateur de vitesse
- Coussins gonflables conducteur et passager (SRS)
- Radio AM/FM stéréo cassette
- Moteur 2,3 litres de 135 chevaux
- Antivol immobilisateur
- Et bien plus...



(Roues en alliage disponibles en option)

OU

5,8 %\*\*\*

sur financement d'achat jusqu'à 60 mois sur toutes les berlines Accord 4 cylindres 1999.

GARANTIE 5 ANS • 100 000 KM

\*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la berline Accord DX 1999 à transmission manuelle (modèle CF854X) neuve. Echange ou comptant de 1 262 \$ et la première mensualité sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. \*\*Option 0 \$ comptant : versement mensuel de 318 \$ pendant 48 mois pour la berline Accord DX 1999 (modèle CF854X). La première mensualité exigible à la livraison. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. \*\*\*Programme de financement de Honda Canada Finance Inc. à 5,8 % offert à l'achat de tout modèle berline Accord 4 cylindres 1999 neuf en inventaire pour des termes de 24, 36, 48 ou 60 mois. Un versement initial pourrait être exigé. Sujet à l'approbation du crédit. Offres d'une durée limitée. Roues en alliage illustrées sont disponibles en option. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION